

Le 17 février 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 4 février 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADO, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BELAÏNOUSSI, M. CHAPPELLIER, M. TRAORÉ (à partir de 21 heures 27).

Membres représentés :

Mme BRICOUT par Mme BOCABEILLE, M. TAPA par Mme AZZOUG, M. TRAORÉ par Mme ÉTIENNE (jusqu'à 21 heures 27), M. KHIAR par M. BOUFRAINE, Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN, Mme EL KRETE par M. ZINCIROGLU.

Membres absents :

Mme EL KRETE, à l'appel nominal, pour la désignation d'un secrétaire de séance et pour l'approbation du procès-verbal.

A partir de 23h20 (compter du point 2022-016) : Mme ALESSANDRINI, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. NICOLLE, M. BELAÏNOUSSI, Mme HARTMANN.

Secrétaire de séance :

Mme DEFRANCE

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Defrance. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Absente : 1 (Mme EL KRETE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Mme Defrance est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021. Y a-t-il des observations ? Non.

**Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, nous étions absents lors de cette séance. Nous ne prendrons donc pas part au vote.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

C'est noté. Je mets aux voix le procès-verbal.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 25 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 9 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Absente : 1 (Mme EL KRETE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le procès-verbal est adopté. Nous passons au premier rapport.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Par arrêté du 10 février 2022, j'ai retiré la délégation confiée à M. Kamel Boufraine, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire, dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration dont le Maire est le garant. En refusant de voter le budget primitif 2022 de la Ville, ce qui constitue une rupture dans la solidarité de gestion inhérente à la majorité municipale, et en appelant publiquement à l'annulation des élections municipales de 2020, M. Kamel Boufraine a en effet choisi de quitter la majorité municipale. Ce choix personnel change l'équilibre politique de la majorité municipale. En conséquence, M. Kamel Boufraine ne peut conserver la délégation qui lui a été confiée. Or, lorsque la délégation d'un adjoint lui est retirée, l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise dans une formule impérative que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. Dans la réponse apportée à une question écrite et publiée au *Journal Officiel* du 23 mars 2010, il est clairement stipulé que les dispositions de l'article L 2122-18 n'ont aucun effet juridique sur l'arrêté de retrait pris par le Maire. Elles ont pour objet de permettre au Conseil Municipal, s'il l'estime utile pour la bonne gestion de la commune, de mettre fin aux fonctions de l'adjoint qui a perdu la confiance du Maire et de le remplacer éventuellement par un autre élu. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non des fonctions de M. Kamel Boufraine, Maire-Adjoint. Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à se prononcer quant au maintien de M. Kamel Boufraine dans ses fonctions.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Monsieur le Maire, vous n'avez pas vu tout à l'heure que j'ai levé la main pour vous demander de faire une intervention. Je ne vais pas la faire maintenant. Si vous en êtes d'accord, je pourrai la faire avant la délibération n° 2022-004.

Concernant les trois délibérations 001, 002 et 003, il s'agit d'affaires internes à la majorité municipale. Nous ne prendrons donc pas part aux votes sur ces trois délibérations.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Votre intervention est notée.

**Kamel BOUFRAINE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'éducation, au périscolaire, à l'enseignement supérieur, à la jeunesse (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Mesdames, messieurs, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, à la lecture de ce rapport, monsieur Laurent, vous retirez mes délégations de Maire-Adjoint parce que je n'ai pas voté le budget et que j'ai appelé à l'annulation des élections municipales par le Conseil d'État. La première question qui se pose, monsieur Laurent, est de savoir pourquoi. Pourquoi Kamel Boufraine, 3<sup>e</sup> Maire-Adjoint en charge des dossiers importants comme celui de l'éducation, des écoles et de la jeunesse, a refusé de voter ce budget primitif avec ses collègues du Groupe Écologistes et Citoyens, Jérôme Giblin et Toufik Khier ? Pourquoi ont-ils appelé à l'annulation, ce que, malheureusement, le Conseil d'État n'a pas suivi ? Monsieur Laurent, je pensais qu'après toutes ces années et toutes les expériences que vous avez vécues, vous aviez changé. Permettez-moi de vous rappeler qu'il y a deux ans, vous rasiez les murs. Je pèse mes mots. Vous rasiez les murs. Vous aviez perdu toute considération de vos amis politiques d'autrefois. J'ai pris le temps de vous écouter et je vous ai fait confiance, monsieur Laurent. Je vous ai fait part de ma façon de voir la politique locale : le citoyen doit prendre toute sa part et la politique partisane au niveau local est désuète.

De là, nous avons pu commencer à construire un nouveau projet pour cette ville où chacun pouvait apporter son point de vue pour améliorer le quotidien des Kremlinoises et Kremlinois. Notre projet les a séduits et ils nous ont accordé leur confiance en nous plaçant en tête des suffrages lors des dernières élections municipales. En quelques mois, monsieur Laurent, vous avez tout gâché. Vous êtes encore pire qu'avant. Vous pensez être simplement le maire de votre parti politique, le MRC. Vous en avez oublié la ville, ses habitants, ainsi que nos employés communaux. Malheureusement, au fil des mois — je reprends le communiqué de presse que nous avons envoyé la semaine dernière —, vos penchants autoritaristes, claniques et sectaires se sont développés ou, devrais-je dire simplement, sont juste revenus. Un vieil adage le dit bien : chasser le naturel, il revient au galop. Vous n'avez malheureusement pas compris que le peu d'écart de voix devait vous amener à plus d'humilité, plus de respect d'une part de vos partenaires politiques, dont je faisais partie, et d'autre part de vos opposants. Finalement, vous ne respectez ni les uns ni les autres. Je vais vous énumérer quelques points qui font que nous ne pouvons plus travailler ensemble, monsieur Laurent. Votre chasse aux sorcières des anciens agents communaux, proches de l'ancien Maire, ne vous honore pas. Vous avez réorganisé les services municipaux qui fonctionnaient bien mieux qu'aujourd'hui. De nombreux services sont en sous-effectif car la plupart des agents qui ont muté ne souhaitaient plus travailler avec vous. Malheureusement, nous en avons perdu d'excellents. Il y a la destruction du marché forain. Comment, monsieur Laurent, pouvez-vous annoncer une large victoire de votre projet pour le marché forain alors qu'il y a eu 93 % d'abstention au référendum que nous avons organisé ?

Dans le compte rendu du dernier Conseil Municipal, M. Delage disait que c'était une réelle victoire puisqu'il y avait 71 % de oui. Mais 71 % de oui sur 6 %. Est-ce raisonnable ? Par cette décision, votre nouvelle organisation va exclure plus d'une vingtaine de forains. Cela veut dire que beaucoup de familles qui vivaient de ce commerce vont se retrouver dans la difficulté. C'est inhumain, monsieur Laurent.

Parlons de vos préemptions arbitraires de locaux commerciaux, sans réels projets derrière. Pendant ce temps-là, pendant toute cette période de préemption, qui paye ? C'est la Ville qui paye pendant ce temps-là, pendant que vous n'avez pas de projet et que vous décidez de faire des préemptions arbitraires.

On peut parler aussi de votre répartition des indemnités, le RIFSEEP des agents, sur lequel mon Groupe Écologistes et Citoyens s'est abstenu. Nous aurions dû voter contre. Vous avez préféré donner plus aux directeurs alors qu'une répartition équitable aurait été plus juste dans ce contexte sanitaire où nos agents municipaux sont en première ligne, notamment ceux de la catégorie C. Votre manque de communication, votre fonctionnement opaque, votre lenteur à traiter les dossiers... Vous confiez des délégations à des adjoints qui ne sont pas libres d'appliquer le programme sur lequel vous avez été élu. Je peux le dire, j'en faisais partie. Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer — il y en a d'autres, tellement d'autres —, je ne vous fais plus confiance. Dans votre rapport, vous avez dit ne plus avoir confiance en moi. C'est moi qui n'ai plus confiance en vous. Je ne vous fais plus confiance, monsieur le Maire, pour gérer les affaires de la Ville. Bien entendu, je voterai pour cette délibération qui me libère d'un poids car ne je peux cautionner votre façon de faire. Les Kremlinoises et les Kremlinois sont bien plus importants que l'écharpe tricolore que vous m'avez confiée.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Je rejoins en partie les propos du président du groupe d'opposition Le Kremlin-Bicêtre en avant, M. Banbuck. Nous ne prendrons pas part au vote pour les délibérations n° 1 et 2. Pour autant, par cette intervention, je vais tout de même m'exprimer sur ces deux premières délibérations de cette nouvelle année 2022.

Monsieur Laurent, le Conseil d'État vient de confirmer votre élection. Ce n'est tout de même pas une raison pour en profiter et reprendre naturellement vos méthodes staliniennes. Comment pouvez-vous envoyer la Police Municipale remettre en mains propres un arrêté municipal à un élu pour mettre fin à ses responsabilités ? Pourquoi avoir opté pour cette méthode ? Est-ce cela, pour vous, être un maire ? Pourquoi leur avoir fait confiance ? Pourquoi les avoir mis à vos côtés pendant l'élection ? Ne pensez-vous pas que vous leur devez la victoire, cette élection municipale que le Conseil d'État vient de valider ? Pensez-vous vraiment que sans ces messieurs, MM. Boufraine, Khiar et Giblin, vous seriez à 50 voix et à 90 voix de plus que les listes conduites par votre prédécesseur et moi-même ? Vous annulez ce soir votre élection en évinçant MM. Boufraine, Khiar et Giblin. Sans eux, vous seriez à notre place ce soir. Vous n'avez aucun respect pour vos amis, votre équipe, les élus qui ont voté pour vous en Conseil Municipal pour faire de vous le Maire que vous êtes.

Vous n'avez aucun respect pour ce qu'ils représentent, des Kremlinois acteurs dans leur ville, dans le milieu du sport, de l'éducation, des habitants. En les insultant de la sorte, vous insultez tous les Kremlinois que vous auriez pu prendre à leur place, à vos côtés, dans votre liste. Vous n'êtes visiblement ni un démocrate ni un républicain. Vous nous en vouliez de ne pas respecter le choix des habitants en contestant l'élection, mais vous faites ce soir la même chose en leur retirant leurs charges et responsabilités dans la majorité. Vous ne respectez pas le choix de beaucoup de Kremlinois qui ont voté pour votre liste parce que MM. Boufraine, Khiar et Giblin y figuraient.

Monsieur Laurent, vous devenez de pire en pire. Vous abandonnez toutes vos responsabilités. En plus de délaisser cette ville, vous délaissez vos amis, vos élus, votre majorité, vos proches. Ces trois élus concernés ne sont que la suite logique d'un conflit que vous avez avec tous ceux qui vous entourent et qui vous ont entouré depuis si longtemps. En agissant de la sorte, vous prouvez une fois de plus que vous ne méritez pas d'être maire. Vous faites de nouveau une erreur fondamentale. Vous trahissez vos électeurs, votre cercle politique, mais, comme toujours, vous tenterez de vous en sortir en donnant des leçons de morale et de démocratie. Parties comme cela, ces quatre prochaines années vont être très longues pour vous. Il est fort probable que, dans quatre ans, vous regretterez votre choix actuel et, qui sait ?, vous rejoindrez peut-être les places qu'occupent dès ce soir MM. Boufraine, Giblin et Khiar.

**Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Je suis très étonné ce soir de ne pas entendre certains responsables de groupe. Ils nous ont habitués à être extrêmement silencieux quand des questions importantes se posent au sein de ce Conseil Municipal. En vous écoutant, je me suis interrogé sur ce qu'est une majorité municipale : un groupe humain, des personnes de sensibilités différentes appartenant à des organisations politiques diverses — c'est le cas. C'est aussi, monsieur Laurent, ce que vous oubliez souvent : un lieu de débats, de discussions, de disputes et, parfois, de belles « engueulades », un lieu où l'on prend des décisions collégiales, un lieu où on élabore collectivement des politiques publiques. Quel est le rôle d'un maire dans cette organisation ? Son rôle, c'est de créer un contexte favorable à la discussion où chacun peut s'exprimer librement, sans oukase, sans anathème. Ce n'est pas un lieu où on attend la parole divine. Plus personne ne croit à l'élu omniscient — je l'espère. Qui peut croire qu'il n'existe pas de différences entre vous sur les questions majeures telles que le logement, l'urbanisme, l'école, la sécurité, l'environnement, les transports ou tout autre sujet au même titre qu'il existe des différences de sensibilité au sein de notre propre groupe, des différences d'appréciation, d'analyse ? Mais c'est ça, la politique, le pluralisme, la confrontation des idées.

C'est ce qui en fait sa richesse. C'est ce que nous aimons. La politique, c'est ce qui permet la vie en collectivité, de réguler nos conflits de manière civilisée et, surtout, de décider collectivement de la direction dans laquelle nous voulons aller.

Je parlais d'élaboration collective, pas de l'exercice du pouvoir par un seul homme, par un clan qui déciderait de tout à la place des élus eux-mêmes. Si, aujourd'hui, il existe une grave crise de confiance à l'égard des politiques, un affaiblissement et un délitement de la vie politique, c'est à cause de nos comportements collectifs. Quand vous prenez la décision d'exclure trois élus de votre majorité parce qu'ils ne sont pas totalement en phase avec vos choix, c'est une décision sectaire, bien entendu. Vous découragez aussi ceux qui auraient souhaité se présenter à des fonctions électives. Vous découragez les profils les plus compétents. Vous ne faites que renforcer la défiance. À force de dévaloriser la vie publique, les gens ne veulent plus s'y engager. Les électeurs ne se déplacent plus pour aller voter.

Monsieur Laurent, vous ne supportez vos alliés que s'ils se comportent en godillots. Votre modèle de gouvernance est désuet. Aujourd'hui, dans les collectivités locales, on privilégie le coopératif, le collectif et non des modes d'organisation proches du centralisme démocratique de l'extrême gauche. Vous avez mis en place un mode de fonctionnement bureaucratique centralisé sur votre seule personne. Vous avez mis en place une organisation verticale composée essentiellement de militants de votre organisation politique, le MRC. C'est ainsi que vous concevez la démocratie locale. Vous concevez les nuances et les critiques comme une menace. Vous percevez toute tentative de débat comme un danger. Je rappellerai, comme l'a dit mon collègue Lionel Zinciroglu, que vous devez beaucoup à ces trois élus. Sans eux, vous n'auriez jamais gagné cette élection. Tout le monde le sait dans ce Conseil Municipal, en particulier dans le haut Bicêtre, là où vous avez fait la différence grâce à eux. Vous avez, monsieur Laurent, une dette envers eux. C'est une question d'éthique. Vous n'avez moralement pas le droit de les exclure comme vous le faites. C'est honteux, humiliant, méprisant pour eux, pour tout ce qu'ils représentent dans cette ville. Je le dis très librement, alors que je suis dans l'opposition et que nous nous sommes chamaillés dans cette enceinte avec certains d'entre eux et, en particulier, avec Kamel Boufraine. Mais c'est la vie démocratique. Ce n'est pas très grave et c'est ainsi que les choses se déroulent. Vous aimez vous ériger en procureur, monsieur Laurent. Vous aimez condamner sans jugement. Vous manquez d'humanité. Personnellement, je ne voterai jamais l'exclusion de quiconque. Ce n'est pas ma culture politique.

#### **Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)**

Monsieur le Maire, Chers collègues, mesdames, messieurs. On ne peut que constater que vous récoltez ce que vous avez semé.

#### **Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives au commerce, à l'artisanat, au développement économique, à l'emploi, à l'économie sociale et solidaire (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le retrait des fonctions d'adjoint de deux élus. Le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun votera pour cette décharge de fonction. C'est une décision qui ne vient pas de nulle part. Dans toutes les collectivités, le choix des urnes fait par les citoyens conduit à élire une majorité et une ou plusieurs oppositions. En 2020, les Kremlinois ont choisi et fait confiance à la liste de rassemblement de la gauche et des écologistes conduite par Jean-Luc Laurent. Depuis 18 mois, la majorité municipale est au travail pour mettre en œuvre les 118 engagements qu'elle a pris devant les Kremlinois. Ce programme est ambitieux. Il dessine une ville plus solidaire, plus écologique et plus belle. Il repose sur de nouvelles pratiques de transparence, de cohérence, de concertation avec les habitants. Ce qui fonde notre appartenance à la majorité municipale, c'est bien ce qu'on appelle la solidarité de gestion qui passe par le vote du budget. Les élus du Groupe Écologistes et Citoyens ont refusé de voter le budget 2022 de notre Ville. Ils ont refusé d'approuver un marché forain populaire et attractif en régie publique, des séjours pour les élèves et les jeunes de la ville, une action sociale d'écoute et de proximité, une démocratie locale renouvelée avec de nouveaux Conseils de Quartier ou encore le référendum kremlinois annuel, une politique sociale du logement volontariste avec, notamment, la Coop HLM qui permettra une gestion de meilleure qualité que celle faite actuellement par le bailleur. Car un budget, ce ne sont pas que des lignes de chiffres, c'est un projet politique, une feuille de route d'actions. Cette feuille de route sera concrètement mise en œuvre d'ici la fin du mandat en 2026. La confiance que les Kremlinois nous ont témoignée lors des élections municipales nous oblige.

Les élus du Groupe Écologistes et Citoyens ont appelé à l'annulation des élections municipales. Le Conseil d'État leur a donné tort le 2 février dernier dans son jugement qui montre par ailleurs qu'aucune fraude ou irrégularité n'ont été constatées lors des élections. Le choix démocratique des Kremlinois, que certains voulaient remettre en cause, est respecté.

Parce que la démocratie est faite de débats, elle est aussi faite parfois de désaccords. En refusant de voter le budget 2022 et en appelant à l'annulation des élections municipales, le Groupe Écologistes et Citoyens a fait le choix volontaire de quitter la majorité municipale. Par le vote de ce soir, nous allons en prendre acte.

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je signale que nous avons reçu un pouvoir de Mme El Krete au profit de M. Zinciroglu car elle ne peut finalement pas rejoindre la séance.

#### **Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (*Groupe des Élus Socialistes*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, tout va bien. Les élus du Groupe des Élus Socialistes vont bien.

Merci de vous en soucier. Nous ne sommes pas sous le joug d'un tyran assassin et de ses sbires malfaisants. Nous tenons à le signaler. Nous échangeons, nous nous contredisons, nous ne sommes pas toujours d'accord. Nous sommes aussi souvent d'accord et nous avançons ensemble. Et les Kremlinois, mesdames, messieurs, ne sont pas dupes. Cela se sent dans les faits, dans les belles réalisations effectuées dans notre ville. Y êtes-vous présents ? Le voyez-vous également ?

Appeler à l'annulation des élections municipales de 2020, ne pas voter le budget, ce sont des actes forts, mesdames et messieurs, qui ont été signés contre le principe de solidarité de gestion. Dans une famille, nous ne sommes pas toujours d'accord, il est vrai, mais nous discutons, nous avançons. C'est prendre de la hauteur ou, disons, faire un pas de côté. Les élus du Groupe des Élus Socialistes regrettent le reniement des engagements pris collectivement dans le cadre d'un projet commun. C'est la preuve d'un manque de loyauté envers le travail effectué dans le cadre de la campagne électorale, un manque de loyauté envers les militants qui y ont participé, un manque de loyauté envers les Kremlinois aussi qui ont largement été consultés. C'est ce que l'on appelle un vrai travail de co-construction qui s'est poursuivi après l'élection dans le cadre de nos délégations et toujours dans l'intérêt des Kremlinois. Nous reconfirmons notre volonté, nous, les élus du Groupe des Élus Socialistes, de travail dans le cadre de cette majorité. Nous reconfirmons aussi les avancées de notre projet commun et nous en sommes fiers. Nous reconfirmons notre volonté de construire toujours pour améliorer le quotidien des Kremlinois, en particulier ceux les plus en difficulté. Finalement, nous continuerons le travail engagé au sein d'une équipe solide, volontaire et à l'écoute des Kremlinois. Je le répète, mesdames, messieurs, tout va bien. Les élus du Groupe des Élus Socialistes vont bien. Merci de vous en soucier. Nous ne sommes pas sous le joug d'un tyran assassin et les Kremlinois ne sont pas dupes. Cela se sent dans les faits et les belles réalisations effectuées dans notre ville. Merci.

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités et à la lutte contre l'exclusion (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)**

Les élus du Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens ne vont pas trop mal non plus. (Quand des voix féminines évoquent des choses, on entend des petits grésillements. C'est très déplaisant, mais ce n'est pas nouveau.) Au-delà du fait d'aller très bien, le Groupe Pour une Ville qui nous Rassemble ne se reconnaît en tout cas en rien dans les propos tenus par M. Boufraine. Nous sommes sur le terrain, nous travaillons collectivement au service d'un projet commun que nous avons été amenés à construire. Nous continuerons à le faire. Nous sommes satisfaits de pouvoir enfin retrouver un peu de sérénité. Nous sommes des élus au travail au service du commun et du collectif. Nous serions des adjoints qui ne seraient pas libres d'appliquer le programme. Je ne comprends pas ce propos et nous n'adhérons absolument pas à tout cela. Je vous remercie. (Pourrions-nous éviter les petits bruits quand des voix féminines s'expriment ?).

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je voudrais rappeler à leurs devoirs les élus d'écouter et, s'il le faut, même s'ils sont en désaccord, de supporter l'écoute d'avis qu'ils ne partagent pas forcément dans le respect dû à chaque élu de ce Conseil Municipal. Je vous remercie de vous abstenir de faire du brouhaha et des commentaires lointains.

**Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à l'écologie, à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique, au bien-être animal (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)**

Monsieur le Maire, chers collègues, de manière à ne pas être redondante, je vais aborder la question sous un autre angle. À ceux qui feignent — et ils ont l'air nombreux — d'ignorer l'histoire politique qui nous conduit aux décisions de ce soir, je vais, pour ma part, proposer la lecture suivante. M. Boufraine a pris des décisions en homme adulte qu'il est, en conscience, j'imagine. Il sait très bien lui-même ce qui nous mène tous ce soir à ces décisions.

Il y a à peu près un an, alors que nous étions une majorité élue fin juin 2020, en train de nous mettre au travail dans nos premières décisions. Au cours de l'hiver 2020-2021, M. Boufraine adhère à Europe Écologie-Les Verts. Soit. Il prend une étiquette, il se découvre de nouvelles convictions et de nouveaux camarades. Très bien. Après tout, la majorité pouvait pousser un peu les murs pour accueillir cette nouvelle couleur. Ce n'est pas moi qui vais m'offusquer qu'un peu d'écologie alimente nos débats. Mais on se demande ensuite s'il y a des raisons à cela. Quelques semaines plus tard, on découvrait que M. Boufraine était candidat aux élections départementales contre Ibrahim Traoré qui était le candidat de notre groupe majoritaire, pas seulement du groupe dont je suis membre, mais de notre majorité municipale. Ma foi, on s'est dit qu'EELV avait sans doute des ambitions dans le Département. Après tout, M. Boufraine, légitimement, se dit qu'il est temps pour lui, dans sa vie politique, de mener une aventure. À vrai dire, il fait un score respectable. La question n'est pas là.

M. Ruggieri nous donnait des leçons sur la façon de gérer la conflictualité et les oppositions au sein d'un groupe majoritaire. Je vous assure, monsieur Ruggieri, vous qui n'êtes pas parmi nous, vous ne le savez sans doute pas, mais je vous assure que nous avons tous fait preuve de souplesse, de patience, d'attente pour voir comment les choses s'articulent. Les élections départementales ont eu lieu. Je ne vous rappelle pas leur issue.

Cette étiquette EELV est décidément plutôt dans l'air du temps. Quelque mois plus tard, il y a encore un nouvel espoir dans la carrière politique de M. Boufraine avec une possible annulation par le Conseil d'État des élections au Kremlin-Bicêtre. Cela s'est cristallisé curieusement autour d'un autre vote : le référendum sur le marché forain. On a vu alors surgir comme par génération spontanée un grand nombre de militants de notre ville, le mors aux dents, venir en découdre avec les représentants de la

majorité, parfois de façon fort virile et fort cavalière. Les esprits se sont plutôt échauffés depuis l'été dernier. Puisqu'on parle d'élégance dans les conflits et les désaccords, de la courtoisie de nos rapports, monsieur Ruggieri, il y a eu aussi des règlements de comptes sur les réseaux sociaux, avec des expressions et des manifestations dissidentes autour de cette question du marché. S'agissant de la décision du Conseil d'État, on ne pouvait plus cacher notre joie. Comme je l'ai moi-même dit quand nous avons eu à prendre acte de la décision du Conseil d'État, j'ai tendance à considérer que M. Boufraine, qui a donc posé des gestes successifs en conscience, peut voir dans la décision du Conseil d'État le terme de cette aventure, en tout cas telle qu'il a pu la conduire dans les rangs de la majorité. Je ne doute pas qu'elle puisse se poursuivre ensuite. N'ayant sans doute pas besoin que l'on vole à sa rescousse de toutes parts, notamment le Groupe LREM, il a lui-même dit que nos chemins se séparent ici. Il a eu des envies et des projets qui ne peuvent plus s'inscrire notamment dans la lecture des décisions que nous avons à prendre en majorité. Voilà. Il n'y a peut-être pas lieu de rajouter du pathos et la dramaturgie. Ce soir, nous prenons ainsi tous acte de ce cheminement propre.

**Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Je voudrais très brièvement dire que nous n'avons pas de leçons de démocratie et d'éthique à recevoir. Puisque nous parlons de démocratie, je voudrais rappeler que, de par les textes, ce n'est pas M. Jean-Luc Laurent qui préside le Conseil Municipal, mais bien le Maire du Kremlin-Bicêtre. J'aimerais que l'opposition respecte dans les formes le fait que le Conseil Municipal est présidé par le Maire du Kremlin-Bicêtre, même s'il s'appelle Jean-Luc Laurent. Je vous remercie.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix le rapport que je vous ai présenté. Il convient de se prononcer sur le maintien de M. Boufraine.

Résultat du vote

Votants : 35

Contre : 24 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Ne prennent pas part au vote : 11 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport n° 1 concernant le refus de maintenir M. Kamel Boufraine est approuvé. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-002. DECISION QUANT AU MAINTIEN DE M. JEROME GIBLIN EN QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je ne vais pas procéder à la lecture du rapport que vous avez tous reçu et dont les termes et les considérations sont identiques. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Mesdames, messieurs, chers Kremlinois, comme en 2018, quand la précédente majorité a explosé, on voit que le caractère des hommes compte plus que les étiquettes politiques. Monsieur le Maire, on vous a souvent entendu répondre à l'opposition que la démocratie, c'était avoir ne serait-ce qu'une voix de plus que l'autre. Ces propos m'ont toujours gêné, voire heurté. Certes, une citoyenne ou un citoyen égale une voix. Mais, dans un contexte de crise sanitaire, d'abstention record, de campagne assez délétère, de résultats très serrés entre trois listes au 2<sup>e</sup> tour, tout invitait à la modestie, à la pondération, au dialogue, à la réconciliation après une victoire étriquée. Au lieu de cela, comme il a été dit, les travers revinrent, décuplés.

La séparation était donc inéluctable. Pourtant, à l'été 2020, tout semblait réuni pour bien travailler. Les élus étaient secondés par des services de qualité et dévoués, et par des employés que je salue.

Depuis la semaine dernière et l'annonce de la fin de nos délégations, nous n'avons reçu que des messages de soutien et d'encouragement. Je voudrais ici les saluer chaleureusement. Tous sont d'accord malheureusement avec notre constat de manque de collégialité, de transparence et de bienveillance. Étienne Klein a dit qu'il fallait que les gens modérés s'engagent passionnément en politique. Nous continuerons de le faire au service des Kremlinois dans une opposition constructive. Notre vote en faveur de notre propre exclusion en est la première preuve. Cette majorité aura quatre ans de plus pour œuvrer, nous l'espérons, dans le meilleur sens possible pour les Kremlinoises et les Kremlinois. Mais nous sommes plus sceptiques et serons vigilants. Je vous remercie. Par ailleurs, je souhaiterais, si c'est possible, monsieur le Maire, lire un message de Toufik Khiar, conseiller municipal, qui s'excuse de ne pouvoir être présent, étant retenu à l'étranger. Je vous remercie. Le message de Toufik Khiar est le suivant :

« Mesdames et messieurs du Conseil Municipal, chers Kremlinois, tout d'abord, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon absence, étant parti à l'étranger pour des raisons personnelles impératives. Je souhaite m'exprimer par la voix de mes collègues partenaires et amis de notre Groupe Écologistes et Citoyens du Conseil Municipal.

« Je viens vous conter toute l'histoire d'une supercherie politique bien ficelée par les barons du MRC. Habitant du Kremlin-Bicêtre depuis quelques années, je me suis intéressé à la politique locale. J'ai pu rencontrer Jean-Luc Laurent, ancien Maire, ancien député, redevenu en 2018 simple conseiller municipal. Entouré d'une petite équipe, vous étiez présent aux réunions d'information. J'ai appris à connaître tout le monde au fur et à mesure de la constitution des Ateliers Kremlinois (AK). Dans l'esprit, il s'agissait de redonner la parole aux habitants, aux citoyens sans aucune appartenance à un parti politique, bien que le MRC ne fût vraiment pas loin.

« Nous avons établi un cycle de rendez-vous et fait grandir ces ateliers, groupes de citoyens dynamiques qui voulaient faire de la politique autrement et être prescripteurs d'une nouvelle politique au Kremlin-Bicêtre. De là est partie la campagne. J'ai pu rencontrer des personnes formidables, animées par le seul but de se mettre au service de leur ville et de ses habitants.

« Assez rapidement intégré au sein de l'équipe de Jean-Luc Laurent et des Ateliers Kremlinois, nous avons mené une campagne longue et éprouvante. Notre tête de liste n'avait qu'une chose en tête, reprendre la Mairie, mais avec le soutien de différents partis politiques de gauche (6 au 1<sup>er</sup> tour, 9/12 au 2<sup>e</sup> tour) et, surtout, avec des citoyens dont c'était le premier engagement afin de constituer une nouvelle majorité.

« Le soir du 28 juin 2020, le résultat du 2<sup>e</sup> tour n'a mis en tête la liste Laurent que de 52 voix. Je me souviens encore de ce dimanche soir où un certain lieutenant, proche du Maire, qui pensait avoir son oreille à cette époque, un pilier de la campagne, lui a soufflé de faire un discours de rassemblement. Cette personne est aujourd'hui mise à l'écart. Cette personne est Kamel Boufraine.

« Depuis notre élection, j'ai été en charge du commerce et de l'attractivité, délégation obtenue aux forceps car M. le Maire, déjà, voulait tout maîtriser. D'ailleurs, cette délégation était sous une pseudo-tutelle d'un membre du MRC, le meilleur sésame pour être maire-adjoint. Initialement, tout se passait bien. Une fois entré dans ma délégation, je prenais mon mandat à cœur et voulais absolument faire les choses correctement, car nous savions que les habitants nous attendaient au tournant. Nous devons être humbles et respecter nos engagements électoraux. J'ai commencé mon travail en faisant le tour de tous les commerçants, en ayant le soin de les connaître les uns après les autres pour mieux embrasser la situation du commerce local. J'ai pu travailler avec des agents efficaces du Service du Commerce et de l'Urbanisme, pour qui j'ai un respect profond. En quelques semaines, j'ai pu mettre en application beaucoup de choses, mais cela a engendré des rancœurs.

Peu après, vint le temps de la confrontation avec les recrutements faits par le Maire et son collaborateur. De fait, nous n'avions plus aucun pouvoir d'amender ou d'arbitrer quoi que ce soit. Il m'a alors été impossible de pouvoir exercer démocratiquement mon mandat d' élu. Toutes les décisions se prenaient dans le bureau du Maire avec son collaborateur et ses fidèles directeurs, recrutés dans un cercle proche, très souvent du MRC. Le mélange des genres s'installa dans la Mairie du Kremlin-Bicêtre avec des pratiques politiques qui devraient être d'un autre âge. Nous avons alerté du danger à recruter des personnes trop proches comme du besoin de faire la part des choses entre politique et administration. Bien évidemment, ce mélange a engendré les tristes résultats que nous connaissons.

Vous allez me dire, mesdames, messieurs : qu'avons-nous fait ? Malheureusement, à plusieurs reprises, j'ai contacté le Maire comme son collaborateur de cabinet pour les interroger sur ces méthodes qui me surprenaient bien évidemment. Mes courriels restaient souvent sans réponse ou flanqués d'un "Ne t'inquiète pas, je m'en occupe". Nos relations, par conséquent, se sont extrêmement dégradées jusqu'à l'acmé. Nous n'avions plus accès à quoi que ce soit d'essentiel. Aucune information délivrée, notamment de la part de la Direction des Services Techniques. Pire, je n'avais même pas le droit de prendre contact directement avec l'agent en charge du commerce. J'ai beau écrire des mails, dénoncer des méthodes ou essayer de discuter avec le Cabinet, rien ne changeait, rien ne bougeait.

Nous considérons que la diversité des opinions est une richesse pour une équipe municipale, même au sein de l'exécutif, à la condition que le Maire accepte d'écouter des opinions différentes de la sienne. Vous nous reprochez entre autres de ne pas avoir soutenu votre pseudo-référendum citoyen qui s'est soldé par un échec cinglant, avec une abstention historique. Monsieur le Maire, vous n'acceptez pas que vos coéquipiers pensent différemment de vous. Vous ne voulez qu'une seule tête pensante, la vôtre, et que tous vous suivent aveuglément. Vous piétinez les promesses et les électeurs qui vous ont élus.

Je souhaiterais finir en ayant une pensée de bonne reprise pour tous nos commerçants et acteurs de la vie économique qui ont souffert de la crise de la Covid-19 au Kremlin-Bicêtre et que j'ai été honoré d'accompagner en tant que conseiller municipal délégué au commerce et à l'attractivité. Toufik Khiair. »

#### **Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Je souhaite prendre la parole. Je ne m'adresse pas à M. Laurent, mais aux élus du Parti Socialiste, en particulier Mme Fourcade. Vous allez avoir ce soir, madame Fourcade, la lourde responsabilité d'exclure ou non Jérôme Giblin de votre majorité. Je ne connais pas personnellement Jérôme Giblin, mais il fait partie des acteurs locaux au Kremlin-Bicêtre, connu pour deux raisons majeures. Il est professeur d'histoire-géographie au collège Jean-Perrin et, à ce titre, connaît de nombreux parents d'élèves. Il est aussi, depuis plusieurs années, élu au sein du Conseil Municipal.

Je parle plus précisément de lui ce soir parce que nous avons, lui et moi, milité dans le même parti politique, le Parti Socialiste, sans pour autant nous connaître, même si Jérôme Giblin et moi-même avons un ami commun, élu socialiste parisien et, comme lui, professeur d'histoire-géographie.

Nous avons tous les deux quitté le Parti Socialiste, moi parce que j'ai refusé la désignation de Benoît Hamon. Lors des élections municipales de 2020, nous avons fait deux choix très différents. Il a rejoint la liste de Jean-Luc Laurent, comme il l'a indiqué, dès le 1<sup>er</sup> tour et j'ai préféré, avec des amis, lancer une liste citoyenne. Au 2<sup>nd</sup> tour, nous nous sommes alliés à Lionel Zinciroglu. Je pense que, lui et moi, nous défendons peu ou prou les mêmes valeurs — il pourra évidemment me contredire —, ce qui n'a pas empêché de nous combattre pendant ces deux dernières années. Comme vous, madame Fourcade, nous avons appartenu à un parti où la parole était libre, les débats nombreux, les affrontements idéologiques parfois rugueux. Mais, au sein de cette organisation, dans nos sections, nous pouvions nous exprimer très librement. Ces débats se concluaient généralement par des votes. Nous avons connu des moments de tension très forts entre nous sous le mandat de François Hollande avec les « frondeurs » et ceux qui, par la suite, ont rejoint LFI. Durant ces mois difficiles, il n'y a jamais eu d'exclusion. Pourtant, les frondeurs ont voulu voter une motion de censure contre leur gouvernement. Du jamais vu sous la V<sup>e</sup> République. Jean-Luc Laurent était de ceux-là. Si je dis tout cela, madame Fourcade, c'est que l'exclusion, l'excommunication, le procès politique, ce n'est pas notre ADN. Nous sommes des réformistes, des démocrates, pas des marxistes-léninistes.

Ce soir, vous allez voter l'exclusion de votre camarade de parti, avec qui vous avez mené de nombreux combats en commun, de nombreuses campagnes électorales en commun. Vous avez été élus ensemble avec l'éthique du Parti Socialiste. C'est, pour moi, totalement incompréhensible. Où est l'humanité là-dedans ? La politique, ce sont avant tout des rapports humains, une histoire humaine. C'est le lieu de belles rencontres, où se créent de fortes amitiés. La vie d'élu n'est jamais binaire. Il n'y a pas, d'un côté, le bon et, de l'autre, le mal. La politique est une matière humaine qui se fait et se défait par les émotions et les sentiments autant que par la raison. Alors, madame Fourcade, je vous invite à prendre une position courageuse. Je vous invite à ne pas voter leur exclusion. Refusez le diktat de Jean-Luc Laurent. Refusez de voter l'exclusion de votre camarade Jérôme Giblin. Refusez de voter l'exclusion de ces trois élus. Ne vous laissez pas manipuler par celui qui vous abandonnera demain en rase campagne. Madame Fourcade, privilégiez l'amitié à une écharpe tricolore.

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport portant décision quant au maintien de M. Jérôme Giblin en qualité d'adjoint au Maire. Il s'agit de voter pour ou contre le maintien de M. Jérôme Giblin dans ses fonctions de 5<sup>e</sup> Maire-Adjoint.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Contre : 24 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Ne prennent pas part au vote : 11 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport n° 2 concernant le refus de maintenir M. Jérôme Giblin est adopté. Nous passons au rapport suivant.

---

### **N° 2022-003. ÉLECTION D'ADJOINTS AU MAIRE**

---

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

À la suite des retraits de délégations de MM. Kamel Boufraine et Jérôme Giblin et aux termes des articles L 2122-10 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints pour remplacer ces deux postes vacants. Conformément aux dispositions de l'article L 2122-10, les adjoints remplaçants prendront place dans l'ordre du tableau soit à la suite des adjoints en fonction, soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Dans un premier temps, je vous invite à vous prononcer sur le rang des nouveaux maires-adjoints qu'il conviendra d'élire dans un second temps. Je vais mettre aux voix successivement l'article 1<sup>er</sup> sur l'élection de deux adjoints au Maire qui prendront place aux 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangs. Si vous reprenez la proposition initiale, nous procéderons ensuite à l'élection du 3<sup>e</sup> adjoint et du 5<sup>e</sup> adjoint un vote à bulletin secret.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Dans un premier temps, je mets aux voix ce premier vote sur l'élection de deux adjoints au Maire aux 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangs.

#### Résultat du vote (sur le rang des adjoints)

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 14 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Étant donné le vote qui vient d'intervenir, nous allons procéder à l'élection du 3<sup>e</sup> adjoint. Sur vos tables, se trouvent des enveloppes pour y glisser le bulletin sur lequel vous pouvez inscrire le nom du candidat proposé. C'est un scrutin nominal. Il s'agit d'inscrire un nom ou aucun nom. Dans le deuxième cas, il s'agira d'un bulletin blanc. Pour le poste de 3<sup>e</sup> adjoint, je vous propose la candidature de M. Sidi Chiakh. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Il convient d'utiliser l'enveloppe de couleur jaune. Je demande à l'administration de passer avec une urne dans les travées. Vous voudrez bien mettre votre bulletin et, si vous avez un pouvoir, dans un deuxième temps, le bulletin de la personne dont vous avez le pouvoir. Le scrutin est ouvert.

*Déroulement du scrutin.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

En tenant compte des pouvoirs, les élus appelés à voter sont : Jean-Luc Laurent, Jean-François Delage, Catherine Fourcade, Kamel Boufraine, Véronique Gestin, Jérôme Giblin, Christine Museux, Anissa Azzoug, Jacques Hassin, Geneviève Étienne, Frédéric Raymond, Corinne Bocabeille, Jean-Philippe Edet, Elsa Badoc, Ghislaine Bassez, Brigitte Bricout, Corinne Courdy, Fatoumata Thiam, Sidi Chiakh, Narcisse Vry-Tapa, Ibrahima Traoré, Toufik Thiar, Jonathan Hémerly, Julie Defrance, Jean-François Banbuck, Jean-Marc Nicolle, Maëva Hartmann, Jean-Pierre Ruggieri, Nadia Chiboub, Laurence Couto, Lionel Zincioglu, Oidi Belaïnoussi, Rose Alessandrini, Latifa El Krete, Bernard Chappellier. Quelqu'un demande-t-il à voter ? Non. Le scrutin est clos. J'invite Mmes Hartmann et Bassez, assesseures désignées parmi les élus les plus jeunes et doyens de la séance, à procéder au dépouillement.

*Dépouillement des bulletins de vote.*

Résultat du vote

Inscrits : 35

Votants : 24

Candidature de M. Sidi Chiakh : 21

Bulletins blancs : 3

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

À l'issue du vote, je proclame M. Sidi Chiakh 3<sup>e</sup> Maire-Adjoint de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du 5<sup>e</sup> adjoint. Je vous propose la candidature de Jonathan Hémerly. Le scrutin est ouvert.

*Déroulement du scrutin.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

En tenant compte des pouvoirs, les élus appelés à voter sont : Jean-Luc Laurent, Jean-François Delage, Catherine Fourcade, Kamel Boufraine, Véronique Gestin, Jérôme Giblin, Christine Museux, Anissa Azzoug, Jacques Hassin, Geneviève Étienne, Frédéric Raymond, Corinne Bocabeille, Jean-Philippe Edet, Elsa Badoc, Ghislaine Bassez, Brigitte Bricout, Corinne Courdy, Fatoumata Thiam, Sidi Chiakh, Narcisse Vry-Tapa, Ibrahima Traoré, Toufik Thiar, Jonathan Hémerly, Julie Defrance, Jean-François Banbuck, Jean-Marc Nicolle, Maëva Hartmann, Jean-Pierre Ruggieri, Nadia Chiboub, Laurence Couto, Lionel Zincioglu, Oidi Belaïnoussi, Rose Alessandrini, Latifa El Krete, Bernard Chappellier.

Le scrutin est clos. J'invite Mmes Hartmann et Bassez, assesseures désignées parmi les élus les plus jeunes et doyens de la séance, à procéder au dépouillement.

*Dépouillement des bulletins de vote.*

Résultat du vote

Inscrits : 35

Votants : 24

Candidature de M. Jonathan Hémerly : 21

Bulletins blancs : 3

*21 heures 27 : arrivée de M. TRAORÉ.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

À l'issue du vote, je proclame M. Jonathan Hémerly 5<sup>e</sup> Maire-Adjoint de la Ville du Kremlin-Bicêtre.

J'invite MM. Sidi Chiakh et Jonathan Hémerly à s'approcher de la présidence pour recevoir leur écharpe de Maire-Adjoint et prendre place dans l'ordre du tableau.

Mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, je veux tout d'abord adresser mes félicitations à Sidi Chiakh et Jonathan Hémerly qui ont été élus ce soir Maire-Adjoint par le Conseil Municipal. Vous avez pu le constater par les résultats des votes, ils ont toute la confiance de la majorité municipale.

Le 2 février dernier, le Conseil d'État a rendu son jugement qui confirme définitivement, au nom du peuple français, les élections municipales. Après vingt mois de procédure, justice est rendue. La plus haute autorité administrative de la République, qui garantit l'exercice de notre démocratie, clôt les recours qui avaient été déposés par les groupes d'opposition et reconnaît qu'aucune fraude ou irrégularité n'ont eu lieu pendant la campagne et pendant le scrutin. Pendant ces vingt mois, le contexte local est passé par des moments de doute, d'incertitude, d'interrogation. Je pense aux Kremlinois qui n'ont pas manqué, à de nombreuses reprises, de nous apporter leur soutien, mais je pense aussi à ceux qui nous interrogeaient sur un avenir qu'ils pensaient incertain. Je pense également tout particulièrement aux agents de la Ville qui ont besoin de calme et de sérénité pour travailler au quotidien dans leurs missions de service public. Je veux remercier ces agents qui sont toujours proches des Kremlinois car leur engagement a été sans faille durant ces deux dernières années, conformément à leur statut mais aussi à leur éthique malgré le contentieux électoral et malgré le contexte pandémique qui a souvent compliqué les missions de service public. Je veux aussi remercier les élus de la majorité municipale qui s'investissent chaque jour dans leur délégation, qui sont présents en mairie et dans la vie locale. Être conseiller municipal, c'est d'abord une mission au service du bien public, c'est croire en la force de nos idées pour qu'elles se réalisent. C'est vouloir améliorer la vie de nos concitoyens d'une façon la plus concrète possible. C'est se mettre au service de notre ville pour la servir et lui donner un avenir.

En 2020, nous avons présenté 118 engagements aux Kremlinois, non pas des promesses mais bien une feuille de route qui est toujours la nôtre un an et demi plus tard. Depuis le début du mandat, nous tenons nos engagements. Je pense à la mutuelle communale qui a été créée, à la charte éthique qui a été mise en œuvre et au comité éthique, composé de citoyens, qui est au travail. La démocratie locale est vivifiée avec les nouveaux conseils de quartier, la concertation et le référendum kremlinois annuel. De nouveaux rapports ont été établis avec les associations locales, la culture, les sports. L'éducation est une priorité forte. Demain, la Coopérative HLM verra le jour. Les projets d'aménagement ont été revus pour dédensifier notre ville et la rendre plus belle. La liste des engagements déjà mis en œuvre est importante. Je ne peux en faire ici la liste exhaustive. Ce n'est pas le moment. Le moment est à la tenue de cette réunion du Conseil Municipal qui est la première après la validation des élections municipales. C'est un moment majeur dans l'histoire de notre Ville. Le Conseil Municipal de ce soir marque, aux yeux de la majorité municipale, une nouvelle étape dans ce mandat municipal.

Jusqu'en 2026, nous avons pour boussole l'intérêt général et le respect des engagements que nous avons pris. Vous savez que, dans une équipe, il est aussi important de s'interroger sur l'action collective, de se demander ce qu'il faut faire pour améliorer encore et toujours le travail municipal, l'action au service de nos concitoyens. Cette nouvelle étape du mandat a donc conduit la majorité municipale à procéder à un remaniement municipal.

Pour 2022, nous avons de nombreux projets. Le 1<sup>er</sup> mars prochain, le nouveau marché forain décidé lors du premier référendum kremlinois sera géré en régie publique directe, avec une volonté d'amélioration du marché pour qu'il soit populaire et plus attractif. Nous poursuivrons aussi les préemptions de commerces lorsque cela sera nécessaire pour diversifier le commerce local. À la rentrée de septembre, tous les élèves bénéficieront d'un kit de rentrée avec des fournitures scolaires offertes par la Ville. Cet été, le nouveau square Anne-Sylvestre de la rue Carnot sera ouvert et rénové. Des concertations seront lancées avec les Kremlinois pour un nouveau schéma de mobilités, pour permettre un meilleur partage de l'espace public, pour l'aménagement des 4 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts du futur square Ponticelli devant l'école Charles-Péguy ou encore à l'occasion du deuxième référendum kremlinois qui aura lieu l'automne prochain.

Les 14 et 15 mai prochains, nous organiserons le 1<sup>er</sup> Festival de l'Écologie Populaire pour poursuivre le travail entamé par les Assises de l'Écologie Populaire en 2021. Je ne peux oublier que nous avons gagné pour la régie publique de l'eau. Les neuf villes ont choisi, avec Grand Orly-Seine-Bièvre, de gérer l'eau. Ce bien précieux pour la vie quotidienne de chacune et de chacun des Kremlinois sera géré en régie publique. Un accord avec le SEDIF et Grand Orly-Seine-Bièvre, auquel j'ai contribué avec mon énergie, va être entériné dans les prochaines semaines.

Nous avons cette feuille de route pour bâtir une ville plus solidaire, plus belle, plus écologique. Je suis fier du travail que nous avons déjà accompli pour Le Kremlin-Bicêtre. Vous pouvez compter sur la détermination de la majorité municipale à agir pour tous les Kremlinois. Comme je vous annonçais ce qu'a souhaité, voulu, réfléchi et pensé l'équipe municipale en s'interrogeant sur son travail, sur la façon dont il fallait agir dans la période qui vient, il a été retenu l'idée d'un remaniement municipal. Je vais vous en donner la communication ce soir :

- Jean-François Delage, 1<sup>er</sup> Adjoint, chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics,
- Catherine Fourcade, chargée de la petite enfance et de la parentalité,
- Sidi Chiakh, chargé des sports, des espaces publics et de la propreté,
- Véronique Gestin, chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité,
- Jonathan Hémerly, chargé de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante,
- Christine Museux, chargée du logement et de l'habitat,
- Anissa Azzoug, chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes,

- Jacques Hassin, chargé des séniors et de la santé,
- Geneviève Étienne, chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal,
- Frédéric Raymond, chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine,
- Corinne Bocabeille, chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi,
- Jean-Philippe Édet, chargé des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant défense de la Ville, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau,
- Elsa Badoc, chargée de la vie associative et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville.

Plusieurs conseillers municipaux auront des responsabilités :

- Ibrahima Traoré, chargé de la jeunesse et du numérique,
- Narcisse Vry-Tapa, chargé de la Politique de la Ville, de la régie de quartier, des établissements recevant du public et du Conseil de Quartier Les Martinets/le Plateau,
- Julie Defrance, chargée de la médiation et de la prévention,
- Ghislaine Bassez, chargée de l'enseignement, de l'éducation populaire et des événements citoyens,
- Fatoumata Thiam, chargée du handicap et de l'accessibilité,
- Corinne Courdy, chargée de l'économie sociale et solidaire,
- Brigitte Bricout, chargée de la mémoire et de l'histoire de la ville.

Mesdames, messieurs, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, au travers de ces délégations, voilà le travail qui va se poursuivre au service des Kremlinois et au service de notre ville du Kremlin-Bicêtre.

À la suite de sa demande, je donne la parole à M. Banbuck.

### **Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Chers collègues, mesdames, messieurs, au terme de dix-neuf mois de procédures, un délai inhabituellement et inexplicablement long, le contentieux électoral que nous avons engagé en juillet 2020 est arrivé à son terme. Malgré la distribution, incontestée par la justice administrative, 48 heures avant le scrutin, d'un tract qualifié par le Tribunal Administratif de diffamatoire et injurieux, distribution constatée dans 25 artères communales et attestée par le témoignage de 53 Kremlinois, les élections de juin 2020 ont été confirmées. La distribution de ce tract, le Conseil d'État ne l'a jugée que « regrettable » (je cite). Il n'a rien dit d'autre. Nous en prenons bien entendu acte.

Le résultat par conséquent confirmé de juin 2020 devrait pourtant inciter la majorité à plus de modestie et aurait dû la dispenser du triomphalisme dont elle fait preuve depuis le 2 février. Que disais-je en effet le 4 juillet 2020, lors de l'installation de notre Conseil Municipal ? Au final, les Kremlinois n'ont pas départagé les listes en présence. À quelque chose près, chacune des trois représente 12 % des électeurs inscrits. Comment prétendre, dans ces conditions, que les électeurs ont confié un mandat clair à leurs élus pour les six années à venir ?

Avec 52 voix d'avance sur nous et 94 sur la liste conduite par Lionel Zinciroglu, Jean-Luc Laurent est certes vainqueur, mais il n'a pas la légitimité pour mettre en œuvre son catalogue de promesses. Cette majorité juridique est d'abord et avant tout une minorité politique, une minorité certes repêchée par la loi électorale, mais d'abord une minorité. Ce soir, cette minorité politique s'est encore plus étriquée par la défection de trois de vos élus, dont un qui a fait un score plus que significatif lors du scrutin départemental. Je note d'ailleurs qu'il vous aura fallu deux mois de réflexion ou, plutôt, d'hésitation, en l'attente de cette décision du Conseil d'État, pour sanctionner les faits que vous leur reprochez.

Forts de ce constat plus que jamais valable, comme l'ont montré les échecs, les cuisants échecs, de vos récentes consultations, nous serons jusqu'en 2026 des opposants pugnaces en vue de préparer l'alternance lors de la prochaine échéance électorale.

### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Mesdames, messieurs, pour cette séance du Conseil Municipal, la première après la décision du Conseil d'État qui a examiné tous les griefs soulevés par les deux listes d'opposition puis qui a déclaré, au nom du peuple français, qu'il n'y a aucune raison d'annuler les élections municipales et pour proclamer la validation du scrutin de juin 2020, je m'attendais ce soir à un peu d'humilité. De la part des oppositions, défaites dans les urnes puis défaites devant le Conseil d'État, la plus haute instance chargée de s'assurer de la régularité des opérations électorales dans notre pays, je m'attendais à ce qu'il y ait des excuses au regard des 19 mois que vous avez fait subir au Conseil Municipal, au regard des rumeurs, mensonges et calomnies que vous avez répandus. Eh bien, non, vous n'avez choisi ni l'humilité ni la voie d'une excuse que les Kremlinois seraient en droit d'attendre pour tout ce qui a été répandu en mensonges. Vous auriez pu reconnaître les résultats et la décision du Conseil d'État, mais vous avez choisi la voie de rappeler encore la décision du Tribunal Administratif alors que celle-ci a été cassée par le Conseil d'État pour des motifs qui sont clairement établis et qui ont été des motifs de droit.

Les élus ont eu ce soir la décision du Conseil d'État. J'invite chacune et chacun à en prendre connaissance. Il n'y a pas que le grief d'un tract distribué 48 heures avant le scrutin qui a été examiné. Tous les griefs des deux listes d'opposition ont été examinés par le Conseil d'État et écartés. Pour que chacun puisse juger et apprécier les choses par soi-même, j'indique que, dans le prochain journal *Le Mag*, le jugement du Conseil d'État sera intégralement reproduit. Chacun pourra se faire sa propre opinion au-delà de ce que le Maire que je suis peut dire et que les oppositions peuvent continuer à dire aujourd'hui.

Vous me permettrez de souligner que les propos que l'on entend mettant en cause la plus haute juridiction de notre pays, qui a jugé en droit et, comme c'est indiqué dans le jugement qui nous a été notifié, au nom du peuple français, ne sont pas dignes. Ils sont même indignes. Nous allons passer à l'examen de la suite de l'ordre du jour.

*Intervention hors micro.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je vous rappelle le règlement de notre assemblée qui prévoit que, lorsque l'on demande la parole, on ne vocifère pas. Il faut demander la parole au Maire qui a la police de l'assemblée, conformément au règlement, et attendre que la parole soit donnée. Par ailleurs, il faut respecter l'ensemble des élus. Je vous invite donc à cesser votre agitation. Je vous rappelle à l'ordre en application du règlement intérieur du Conseil Municipal et je vous invite à vous taire. J'invite les collègues de votre groupe à faire respecter le règlement que nous nous sommes donné.

---

**N° 2022-004. HABITAT – APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT ENTRE L'ÉTAT, L'ÉTABLISSEMENT TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE ET LES COMMUNES VOLONTAIRES**

---

**Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Mesdames, messieurs, dans le cadre du Plan France relance, l'État propose une aide à la relance de la construction durable (ARCD) destinée aux territoires bâtisseurs, avec un fonds doté de 350 M€.

Par conséquent, l'octroi de l'aide apportée serait de 1 500 € par logement ayant bénéficié d'autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022. Par ailleurs, un bonus de 500 € est accordé pour les opérations de transformation de bureaux ou de locaux d'activités en logements.

Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022, un volume de 126 logements devrait bénéficier d'une autorisation d'urbanisme comprenant 124 logements éligibles à l'aide financière proposée, dont 35 logements sociaux. À ce titre, la commune pourrait bénéficier d'une aide potentielle d'un montant de 186 K€.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, quels sont les lieux prévisionnels de construction ? Quelle est la typologie des différents logements ? De quel type de logement (PLAI, PLUS, PLS, PLI) s'agit-il ? Je vous remercie.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Chers collègues, madame la rapporteure, monsieur Laurent, après avoir entendu les différentes interventions et aussi celle du groupe d'opposition Le Kremlin-Bicêtre en Avant, ce que l'on peut dire, c'est que, même avec cette décision du Conseil d'État, l'avenir de notre Ville est toujours incertain. Personne ne remet en cause quoi que ce soit, cher monsieur Laurent. Je vous le dis droit dans les yeux, monsieur Laurent, je ne m'excuserai jamais ni devant vous ni devant personne. C'est à vous de vous excuser devant MM. Kamel Boufraine, Jérôme Giblin et Toufik Khiar et devant tous les Kremlinois qui vous ont élu notamment grâce à ces trois élus.

Aussi, je souhaite la bienvenue à M. Traoré. Vous pourrez peut-être donner votre avis sur les délibérations n° 1 et 2 concernant les maintiens de Kamel Boufraine et Jérôme Giblin. Monsieur Laurent, vous autoriserez peut-être une intervention tardive de M. Traoré. Je pense que c'est important. Nous sommes curieux d'entendre cela et je pense que c'est le cas aussi des Kremlinois qui nous regardent, à moins que M. Traoré nous démontre de nouveau la définition qu'il se fait du courage en politique.

Pour revenir à la délibération, vous comprendrez aisément que nous ne serons pas contre le contrat de relance du logement entre l'État et l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre. Nous avons formulé plusieurs questions en commission municipale. Nous avons demandé la liste des rues et des 124 logements soumis dans ce rapport. Nous vous les demandons de nouveau ce soir. Comme d'habitude, la plupart de nos interrogations en commission se retrouvent sans réponse. Comme souvent, vous nous transmettez ensuite un compte rendu biaisé qui ne comporte ni la totalité de nos interrogations ni les véritables réponses données en commission. Tout cela doit cesser. Les comptes rendus doivent être plus sérieux. Nous avons formulé des demandes d'indications importantes dans ces comptes rendus, notamment le nom des présidents de commission et leur pouvoir lorsqu'ils sont absents. Nous vous demandons aussi de tenir votre engagement, monsieur Laurent. En début de mandat, vous vous étiez engagé à ne pas présider de commissions municipales. Vous continuez de le faire encore dernièrement en commission unique. Plus personne au Kremlin-Bicêtre ne croit en vos engagements, mais, tout de même, respectez par principe ce que vous dites aux élus de ce Conseil Municipal.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je voudrais inviter chacune et chacun à respecter désormais le règlement intérieur et son article 28. Lorsqu'un rapport est appelé, on parle du rapport. Y a-t-il d'autres interventions ?

**Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Comme il vous a été communiqué pendant la commission, nous ne pouvons aujourd'hui vous donner des adresses. Pour cela, il faut que les permis de construire soient terminés et validés. Aujourd'hui, ils sont en cours d'instruction ou vont être déposés. Ce sera à ce moment-là que nous pourrons vous communiquer des adresses et au fur et à mesure de l'aboutissement des permis de construire. Cette information vous a déjà été communiquée.

La typologie de logements sera diversifiée (intermédiaire, BRS, logements sociaux). Vous disposez du nombre de logements dans le rapport.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Nous ne pouvons que déplorer et même dénoncer l'opacité qui règne sur la mise en œuvre de cet engagement que vous prétendez souscrire. Alors qu'il était annoncé dans le compte rendu de la commission que le bilan des opérations pourrait être fait à mi-parcours, je ne peux que m'étonner que nous n'ayons aujourd'hui pas la moindre indication par rapport aux demandes qui ont été faites. Nous sommes précisément aujourd'hui à mi-parcours, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le 31 août 2022. Il y a tout lieu de penser qu'en réalité, vous aurez de la peine à tenir ces engagements et que la signature de ce contrat rejoindra la longue cohorte des effets d'annonce et des opérations de communication qui caractérisent votre politique depuis vingt mois. Nous ne prendrons pas part au vote.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je rappelle qu'il s'agit d'un dispositif de l'État. L'État nous demande de signer pour relancer la production de logements qui est en difficulté dans notre pays, quelle que soit la catégorie de logement. Il s'agit de nous engager dans un contrat avec des objectifs de construction qui sont étayés par des projets. Il ne s'agit pas forcément de projets de permis ou d'autorisations d'urbanisme qui sont déposés. Nous appliquons donc exactement, au niveau de Grand Orly-Seine-Bièvre qui nous a sollicités, le dispositif présenté par le Premier Ministre lors du Congrès du Mouvement HLM, ni plus ni moins. Comme il s'agit de bénéficier de subventions dans le cadre de l'aide à la relance, ne pas le faire pourrait nous exposer aux critiques de certains au Conseil Municipal de ne pas chercher des recettes en subventions dans le cadre d'une politique proposée par l'État. Nous sommes constructifs et nous entendons mener à bien des chantiers de construction de logements. Cela nécessite de repérer des endroits, d'accompagner des porteurs de projets, de réaliser dans de bonnes conditions les projets de construction, y compris quand il faut de bonnes et solides fondations. Je vous invite à vous prononcer sur la proposition de construction de logements en accession ou de construction de logements sociaux, tel que cela vous est présenté dans ce rapport, pour contractualiser dans les meilleurs délais avec l'État. Je mets aux voix ce rapport.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Monsieur le Maire, puisque vous voulez appliquer le règlement intérieur, après les explications de vote, on passe au vote.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Effectivement. Je ne vous ai pas donné la parole. Le vote est ouvert.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-005. CONVENTION DE FINANCEMENT – AIDE AU FONCTIONNEMENT « PROJET LOCAL » AU TITRE DU SOUTIEN AUX LOISIRS ET AUX PROJETS JEUNES N° 202100718 – REGULARISATION EXERCICE 2020**

---

**Fatoumata THIAM, Conseillère municipale chargée des handicaps et de l'accessibilité,  
(Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement « projet local » au titre du soutien aux loisirs et aux projets jeunes, la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne a validé l'octroi d'une subvention de 80 K€ au bénéfice de la Ville du Kremlin-Bicêtre au titre de l'exercice 2020. Cependant, cette subvention n'a pu être versée pour ladite année, le projet de délibération n'ayant pas été présenté à temps. Le présent projet de délibération consiste donc en une régularisation qui a pour objectif de permettre à la Ville de bénéficier néanmoins de cette subvention au titre de l'année 2020 par la signature d'une nouvelle convention qui est proposée dans ce rapport.

La Ville du Kremlin-Bicêtre est particulièrement sensible au bien-être de tous sur son territoire et à la participation de chacun à la vie de la cité. Cette volonté d'équité a amené la municipalité à agir concrètement pour faciliter l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les accueils collectifs de mineurs. En effet, l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou à besoins spécifiques nécessite de prendre en compte l'ensemble des paramètres logistiques et humains, c'est-à-dire des locaux et du matériel adaptés, l'accompagnement d'un adulte référent et formé, la mise en cohérence et le suivi des différents temps de la journée de l'enfant. Ainsi, il pourra s'épanouir au sein du groupe et au travers des activités mises en place. Cet accueil spécifique durant tous les temps d'accueils périscolaires et extrascolaires s'adresse aux enfants d'âge maternel et élémentaire, scolarisés dans les écoles de la ville ou en instituts spécialisés. Par ailleurs, bien qu'il ne s'agisse pas toujours de handicap identifié comme tel, la communauté éducative est confrontée à une augmentation croissante d'enfants présentant des troubles du comportement. Pour faire face à ces situations, la Ville propose des réponses individuelles, adaptées à chaque enfant. En conclusion, je vous propose de signer la convention de financement relative à « l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques » au sein des accueils collectifs de mineurs de la ville afin de régulariser le financement au titre de l'année 2020.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

---

#### **N° 2022-006. CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ÉTAT ET LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES ET PIECES RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT**

---

**Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)**

Pour rappel, les marchés publics sont déjà dématérialisés pour les collectivités territoriales. Il s'agit d'un grand progrès pour les notifications de la Préfecture. Cette délibération a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques entre la commune du Kremlin-Bicêtre et la Préfecture. Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

---

#### **N° 2022-007. OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNEE 2022**

---

**Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)**

À cette occasion, je souhaite compléter les réponses qui devaient être données lors de la commission. La première adhésion de la Ville à l'Agence France Locale a été faite en novembre 2018 par délibération du Conseil Municipal. Je veux juste rappeler que la mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permettent à l'Agence France Locale de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives qu'elle redistribue aux collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques. Il s'agit en l'occurrence de renouveler cette adhésion. Je vous demande de voter cette délibération.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

---

### **N° 2022-008. CONVENTION DE PRET POUR L'ARTOTHEQUE DU KREMLIN-BICETRE ET DELEGATION DE SIGNATURE**

---

**Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)**

Chers collègues, mesdames, messieurs, la Ville du Kremlin-Bicêtre a ouvert son artothèque afin de prêter des œuvres artistiques aux particuliers, aux écoles, aux associations ou aux entreprises kremlinoises. L'artothèque, grâce à un mode d'action original, le prêt d'œuvres d'art, permet de se familiariser à l'art de notre époque en supprimant le passage obligatoire par l'institution, parfois intimidante, du musée et de démocratiser l'art contemporain pour tous les publics.

Dans le cadre de son fonctionnement, une convention de prêt a été élaborée et sera signée par les adhérents de l'artothèque et la Ville pour formaliser les modalités d'emprunts. Dans ce contexte, le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions de prêt.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, combien d'œuvres d'art vont être mises à disposition ? À combien évaluez-vous le personnel nécessaire et, donc, le budget prévisionnel de cette activité ?

**Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée de la culture, de l'égalité et des droits des femmes (Groupe des Élus Socialistes)**

Il s'agit essentiellement des œuvres acquises dans le cadre de la ligne budgétaire d'acquisition des œuvres d'art. À ce jour, il y en a une trentaine. S'agissant du nombre de personnes mobilisées, il n'y en a aucune supplémentaire. L'artothèque est prise en charge essentiellement par les membres du Service Culture.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Abstentions : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

---

### **N° 2022-009. FIXATION DES TARIFS DU MARCHÉ A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> MARS 2022 ET DROIT DE PRESENTATION D'UN SUCCESEUR POUR LES COMMERÇANTS**

---

**Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe, chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Chers collègues, mesdames, messieurs, le marché forain sera en régie directe le 1<sup>er</sup> mars 2022. La gestion des commerçants et la collecte du droit de place seront assurées par deux régisseurs-placiers municipaux. Pour l'instant, un a été recruté au 1<sup>er</sup> février. Un second est en cours de recrutement. Le nettoyage sera effectué également en régie. La location et le montage-démontage des barnums font l'objet d'un marché public.

Depuis 2013, les droits de place du marché augmentent chaque année à hauteur de 2 %, comme prévu contractuellement avec le délégataire. En 2021, les tarifs hors taxes au mètre linéaire sont indiqués dans le tableau à votre disposition. Ces tarifs hors taxes par mètre linéaire sont les suivants :

– abonnés alimentaires : 3,77 € ;

- abonnés non alimentaires : 4,36 € ;
- volants alimentaires : 5,06 € ;
- volants non alimentaires : 6,35 €.

Le délégataire appliquant des taux de TVA différents par mètre linéaire, il a été décidé de retenir le montant hors taxes. Les taux appliqués seront ceux que je vous ai communiqués.

Dans le cadre de la reprise en main en régie du marché, avec la modification du périmètre et l'installation des bâches pour tous les commerçants, nous maintenons les tarifs hors taxes de l'année précédente. La Ville n'appliquant pas la TVA, l'économie pour l'ensemble des commerçants sera de 11,5 %.

Je passe au droit de présentation d'un successeur par les commerçants. Depuis la loi Pinel du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux petites entreprises, les commerçants peuvent présenter un successeur dans le cadre d'une cession de fonds de commerce. Il appartient au Conseil Municipal de fixer la durée minimale dans la limite de trois ans. Il est proposé de fixer cette durée de trois ans, soit le maximum autorisé.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, nous ne pouvons que déplorer l'opacité financière de la mise en régie du marché. Nous considérons que le Conseil Municipal a été insuffisamment éclairé sur les enjeux budgétaires de cette décision. Un compte d'exploitation prévisionnel, avec l'ensemble des charges et des produits, aurait dû être présenté aux élus avant toute décision et, au plus tard, ce soir avec le volet des recettes de l'opération. Le volet des recettes est marqué du sceau de l'impréparation, de l'incompréhension et, peut-être même, de la manipulation.

Impréparation car, depuis des mois que vous avez mis ce produit en chantier, vous n'avez visiblement pas été en mesure de discuter du tarif avec les commerçants avant l'envoi de la convocation dans les délais habituels. Pour éclairer un peu le public, nous avons d'abord reçu un dossier en date du 4 février dans lequel la délibération proposait de reprendre des tarifications avec la TVA. J'y reviendrai, mais il a été compris que ce n'était pas favorable aux commerçants. Il y a donc cette modification que nous voyons ce soir et qui nous a été remise sur table. J'ai signalé hier au Cabinet que les deux envois étaient sur la base de la délibération erronée. Ce n'est pas la marque d'une grande maîtrise de ce dossier, d'autant plus que, visiblement, il y a une incompréhension totale des enjeux liés à la taxe sur la valeur ajoutée. En effet, cette taxe a un mécanisme de collecte et de déduction que vous n'avez pas compris. Pardonnez-moi de le dire ainsi, mais vous avez finalement énoncé deux énormités. Dans la première délibération, que vous avez effectivement réparée à la suite de la réunion avec les commerçants et qui est celle qui nous est présentée, il y avait cette confusion opérée entre HT et TTC, que vous avez abondamment justifiée dans votre premier rapport.

Vous pourriez dire que vous avez corrigé les choses, mais le problème est que vous affirmez maintenant — vous l'avez répété il y a quelques instants, madame Bocabeille — que ces nouvelles dispositions vont permettre aux commerçants d'économiser 11,5 %. Rien n'est plus faux. Il faudra que vous compreniez un jour que la TVA n'entre pas dans le compte d'exploitation de l'entreprise. Celle qui est payée sur les prestations est immédiatement déduite de celle facturée aux clients. Cette diminution de 11,5 % est tout simplement inexacte, à moins qu'elle ne soit simplement mensongère, ce qui m'amène au soupçon de manipulation. En effet, vous pourriez tenter de faire croire par ce pourcentage « bidon » que vous voulez soutenir le pouvoir d'achat des forains. Ce serait une énième opération de communication.

Surtout, vous prétendez maintenir les tarifs de 2021. C'est faux. J'en ai la preuve. J'ai ici une facture de septembre 2021 d'un forain non alimentaire, titulaire d'un métrage de 9 mètres linéaires, dont le total HT est de 38,43 €, soit 4,27 € par mètre linéaire. Or vous annoncez que ce tarif est de 4,36 €, soit 2 % supplémentaires. Avec la proposition que vous faites, en réalité, par rapport aux objectifs que vous annoncez, dans le rapport, dans les considérants et dans la délibération, vous augmentez les tarifs, vous ne les maintenez pas. L'article 1<sup>er</sup> n'est donc pas respecté. Peut-être me direz-vous que je vous fais un procès d'intention et qu'il s'agit seulement d'une erreur matérielle. Dans ce cas, il est très facile de la réparer. Nous avons un amendement que nous proposons au Conseil Municipal consistant à revenir au tarif de 2021. Nous vous le distribuons.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Madame la rapporteure, madame Bocabeille, monsieur Laurent, visiblement, les enjeux que vous présentez pour ce marché sont en vérité incompréhensibles, surtout après 26 années de gestion que vous avez menées, monsieur Laurent. Je n'irai pas plus loin sur l'analyse qui a été faite. Je voudrais juste profiter de cette délibération pour demander de nouveau — demande formulée depuis plusieurs mois — l'organigramme détaillé des services. Ce rapport démontre de nouveau que nous avons besoin d'avoir l'organigramme des services pour comprendre comment vous rattachez cette gestion en régie au sein des services de la Ville. Nous demandons que cet organigramme soit transmis à l'ensemble de l'opposition.

Par ailleurs, monsieur Laurent, je voudrais juste rebondir sur quelque chose que vous avez dit tout à l'heure. Respectons tous le règlement intérieur, comme l'a souligné Jean-François Banbuck. Depuis le début de ce mandat, vous n'imposiez rien du tout. Inutile, ce soir, de théâtraliser votre position. Il vous arrive très souvent de ne pas respecter le règlement.

Vous pardonnez bien aux élus de la majorité de ricaner durant nos interventions, tout en demandant le silence à l'opposition quand votre majorité prend la parole. Vous nous pardonneriez bien certaines prises de position, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, même si elles n'ont pas de lien direct avec certains rapports.

**Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, madame Bocabeille, dans votre rapport, il y a les tarifs des abonnés et des volants. Peut-on connaître les recettes prévisionnelles en nous indiquant le nombre de commerçants ? Pourriez-vous nous donner le comparatif entre votre nouvelle organisation et l'ancienne nomenclature du marché ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, à titre d'information à destination des Kremlinois, qu'envisagez-vous au niveau de la circulation place de la République ainsi que dans les rues du Général-Leclerc, Rossel et de la Convention ? Nous vous demandons de vous engager sur un rapport et un bilan spécifique de cette régie communale.

**Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe, chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Je tiens à préciser que nous avons organisé neuf réunions de concertation au niveau du marché forain. Nous avons tenu une première réunion avec les commerçants forains alimentaires, puis avec les commerçants forains manufacturés, puis avec les commerçants forains casuels. Nous avons organisé une assemblée générale avec les commerçants forains alimentaires, manufacturés et casuels, une réunion de concertation avec les syndicats des commerçants forains. Il y a eu une commission consultative des marchés forains, une concertation avec les riverains avenue Eugène-Thomas et Général-Leclerc. Cet après-midi, une réunion de communication a eu lieu pour les représentants des forains alimentaires, manufacturés et casuels qui étaient tout à fait satisfaits de l'organisation de ce nouveau marché. S'agissant de l'incompréhension dont parle M. Banbuck, je ne sais pas ce qu'il veut dire. Nous avons tenu ces réunions. La Ville ne prend pas de TVA. Le tarif appliqué par l'ancien délégataire comprenait la TVA. Nous avons décidé d'appliquer le tarif HT et non TTC, ce qui explique la baisse du coût de la place. Concernant la question de M. Zinciroglu sur l'organisation en régie et le personnel embauché, les deux placiers ainsi que les trois personnes qui travailleront à la voirie seront rattachés au service de Mme Loridant. Je ne vous communiquerai pas l'organigramme puisque je n'ai pas à vous donner ces informations. Vous verrez cela avec M. le Maire.

Monsieur Boufraine, je regrette que vous n'ayez pas été présent à la commission municipale. Vous auriez pu y poser vos questions et j'aurais eu plus de facilité pour vous répondre. Pour l'instant, je ne peux pas répondre à votre question directement. C'est dommage. En effet, si vous l'aviez posée à ce moment, j'aurais pu interroger les services pour avoir davantage d'informations.

**Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

*Intervention hors micro.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

On s'écoute et on se respecte. Mme Bocabeille termine son propos.

**Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Une question est posée...

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Vous n'avez pas la parole.

**Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Une question est posée, nous attendons une réponse.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Vous n'avez pas la parole. La séance est suspendue.

*De 22 heures 32 à 22 heures 46 : suspension de séance.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je vous propose de reprendre la séance.

**Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe, chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Au niveau de la circulation, la place de la République sera fermée aux voitures les matins des jours de marché. Il s'agit de faire passer les voitures rue Rossel et de les faire redescendre vers la rue du Général-Leclerc. C'est actuellement dans le sens inverse. Comme je vous l'ai dit précédemment, il y a eu de nombreuses réunions de concertation, entre autres avec les syndicats des marchés de France et les commerçants qui nous ont demandé de mettre les tarifs en hors taxes.

Cela explique les tarifs à votre disposition. Nous avons prévu de faire un bilan en fin d'année 2022 pour les recettes et les dépenses. Il s'agit aussi de faire une prévision pour 2023. Je vous demande donc de ne pas retenir l'amendement et de voter contre.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Monsieur Boufraine, nous en sommes aux explications de vote.

**Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

C'est pour une explication de vote, monsieur le Maire. J'espère que nous aurons la réponse à la suite de la question que j'ai posée. On me reproche de ne pas avoir été à cette commission. L'adjointe en charge du dossier elle-même n'était apparemment pas présente à cette commission. Comment aurait-elle pu répondre à mes interrogations ? Ceci étant, le Groupe Écologistes et Citoyens votera contre cette délibération.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'explications de vote ? Non.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Monsieur le Maire, il y a deux votes successifs. L'explication de vote concerne donc l'amendement.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je demandais s'il y avait des explications de vote sur la délibération ou l'amendement.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Vous faites voter l'amendement...

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Vous n'allez pas m'apprendre, monsieur Banbuck...

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Je crois que j'ai un rappel à vous faire. Ce que je veux vous dire, monsieur le Maire, c'est qu'il y a le vote sur l'amendement. Vous ferez ensuite appel aux explications de vote sur la délibération amendée ou non.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Exactement. Nous avons déjà un point commun : nous sommes d'accord sur le respect du règlement intérieur. Le débat étant clos, je vais mettre aux voix l'amendement à la délibération proposée, maintenu par M. Banbuck et son groupe, sur lequel il y a un avis défavorable de la rapporteure, Mme Bocabeille. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote (amendement)

Votants : 35

Pour : 14 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Contre : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOCC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

L'amendement est refusé. Nous passons au vote de la délibération. Y a-t-il des explications de vote ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

La majorité veut nous faire décider d'augmenter les tarifs de 2 % par rapport à 2021. Nous votons contre.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote (délibération)

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOCC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

---

**N° 2022-010. CONSULTATION SUR LE PROJET D'ITINERAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNEE « PR 45 DE LA COULEE VERTE BIEVRE-LILAS » : APPROBATION DU SCHEMA DE PRINCIPE**

---

**Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Monsieur le Maire, chers collègues, le Département du Val-de-Marne souhaite inscrire au Plan de Déplacement des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) un nouvel itinéraire, intitulé « PR 45 de la Coulée verte Bièvre-Lilas », traversant la commune du Kremlin-Bicêtre. Le PDIPR est un outil de la nature en ville qui propose des itinéraires de randonnée constituant une « coulée verte » et permettant, entre autres, de relier différents parcs départementaux. Ce nouvel itinéraire relierait Arcueil et Villejuif. En conséquence, il emprunte la rue du Professeur-Bergonié, située sur le territoire communal. Ce passage ne présente aucune servitude ou contrainte pour notre ville. En revanche, charge au Département de prévoir les aménagements nécessaires au carrefour dit Malleret-Joinville afin d'assurer des mobilités piétonnes sécurisées.

Il s'agit d'émettre un avis favorable à cette proposition qui rejoint notre démarche d'écologie populaire ainsi que notre réflexion sur les mobilités au sens large dont nous n'excluons évidemment pas la première d'entre elles, c'est-à-dire celle des piétons. Je vous demande donc d'émettre un avis favorable à cette proposition du Département.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous n'avons aucun plan pour la commune du Kremlin-Bicêtre et aucune vue d'ensemble de ce PR 45.

**Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Cette question n'ayant pas été rapportée en commission, nous n'avons pas particulièrement prévu de fournir une plus ample vue d'ensemble. C'est très certainement possible. C'est à cela que servent les commissions. Seule la rue du Professeur-Bergonié est concernée sur le territoire. Je vous ai parlé du tronçon Arcueil-Villejuif. Nous pourrions apporter d'autres informations ultérieurement. Je n'entends pas là une question de fond sur la proposition.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Madame Étienne, cela dépend de la commission dont vous parlez. Il y en a eu plusieurs. Vous n'étiez pas présente à la commission concernée par cette délibération. Merci de le préciser. C'est important. Il y a eu une nouvelle invitation à une commission unique. Nous avons déjà posé des questions lors de la commission concernée, mais nous n'avons aucune réponse aux questions. Il n'y en avait pas dans le compte rendu. Nous vous avons adressé un mail en rappelant toutes ces questions. Nous n'allons évidemment pas poser de nouveau les questions en commission unique. Nous vous posons donc ce soir de nouveau les questions à juste titre. Nous ne prendrons pas part au vote pour toutes ces raisons.

**Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)**

Monsieur Zinciroglu, je suis membre en effet d'une autre commission. J'ai participé à une autre commission ce soir-là. C'est un premier point. Par ailleurs, à ma connaissance, dans le compte rendu des commissions qui m'a été remis par les services, il n'y a pas eu de questions sur ce projet de délibération particulier. Sans doute en avez-vous formulé à d'autres sujets, mais je n'ai pas connaissance d'une question sur ce rapport.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je mets aux voix cet avis sur le PR 45 qui relie Bièvre et Lilas, c'est-à-dire le parc des Coteaux d'Arcueil et Gentilly et le parc des Lilas à Vitry. Cet itinéraire passe par la rue du Professeur-Bergonié pour la portion où la ville du Kremlin-Bicêtre est concernée.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

L'avis est donné. Nous passons au dossier suivant.

**Elsa BADOE, Maire-Adjointe, chargée de la vie associative et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

La loi du 24 août 2021 a décidé la mise en place d'un contrat d'engagement républicain pour les associations et fondations bénéficiaires de financements publics. Dans ce cadre, il est proposé de créer une convention conforme à la nouvelle législation. Cette convention reprend l'article 12 de la loi du 24 août 2021, applicable depuis le 31 décembre.

Le projet de convention a été présenté au CCVA, dont 10 associations sont membres, et aux associations kremlinoises par le biais du compte rendu qui leur est envoyé après chaque CCVA. Les associations n'y ont pas vu d'inconvénients, n'ont pas posé de questions et n'ont rien trouvé à redire à l'application de cette loi. Je vous remercie de voter cette délibération.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

C'est en effet une très bonne chose d'inclure ces dispositions dans les conventions types entre la Ville et les associations. On pourrait peut-être éviter, en le faisant, de torturer la langue française. En effet, dans l'article 2, il est indiqué que la loi « stipule à... à... à... ». Ce n'est pas une formulation particulièrement adaptée.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je parle sous le contrôle d'Elsa Badoc. À ma connaissance, monsieur Banbuck, il s'agit de la reprise du décret du 31 décembre en termes de texte. Au niveau de l'équipe municipale, nous avons considéré qu'il convenait de reprendre le texte tel qu'il était rédigé sans faire de résumé ou d'extrait.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Vous conviendrez avec moi, monsieur le Maire, que l'on ne dit pas « qui stipule à », mais « qui stipule de ».

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

On peut retenir cet amendement. Nous ferons une petite modification par rapport au texte du décret du 31 décembre 2021. Nous proposons de modifier la convention type en indiquant « qui stipule de » à la place des « à » après chaque chiffre (1, 2 et 3) dans l'article 2.

**Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Du coup, il faut retirer les guillemets.

**Elsa BADOE, Maire-Adjointe, chargée de la vie associative et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)**

Nous pourrions écrire « qui stipule de », suivi de deux points, à la ligne, puis « 1 », « 2 » et « 3 », si cela convient à tout le monde.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

On peut aussi retirer les guillemets. Tout le monde est-il d'accord ? En réalité, la citation commence avant le « 1 ». Il faut donc garder les guillemets avant le « 1 » et écrire « qui stipule de », suivi de deux points, à la ligne, guillemets ouverts, « 1 » jusqu'à la fin du texte, c'est-à-dire le mot « fondation ». Il s'agit de retirer les deux guillemets avant « 2 » et « 3 ». Tout le monde est-il d'accord pour cet amendement rédactionnel ?

Résultat du vote (amendement rédactionnel)

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

L'amendement rédactionnel est adopté. Je mets aux voix la convention type, ainsi modifiée, avec le rapport.

Résultat du vote (délibération)

Votants : 35

Pour : 34 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Abstention : 1 (M. TRAORÉ)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

---

**N° 2022-012. ADHESION 2022 DU CENTRE SOCIAL GERMAINE-TILLION A L'ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR »**

---

**Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)**

L'objet de l'association Cultures du Cœur est de lutter contre les exclusions en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs à destination des personnes qui en sont exclues. Dans ce cadre, le Centre Social Germaine-Tillion propose aux habitants de s'intégrer au projet de l'association qui répond aux besoins repérés d'accès à la culture pour les populations kreminoises qui en sont les plus éloignées.

Afin de bénéficier de ce dispositif et notamment d'accéder à la plateforme de réservation, chaque porteur de projet doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de 120 € pour 2022 et signer la charte d'utilisation du dispositif. Les services de proximité proposés par l'association Cultures du Cœur permettent de distribuer une offre culturelle gratuite à ceux qui en sont habituellement éloignés. Nous souhaitons signer la convention de partenariat éditée annuellement. Je vous demande de bien vouloir approuver la convention de partenariat ainsi que la fiche d'adhésion à Cultures du Cœur en Val-de-Marne pour le Centre Social Germaine-Tillion.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

---

**N° 2022-013. ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU FORT DU KREMLIN-BICETRE (CSAFKB)**

---

**Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)**

Dans la continuité de la convention de fonctionnement signée en 2021 avec l'association sportive CSAFKB d'une durée d'un an, nous proposons de passer à une durée de trois ans, couvrant ainsi les exercices 2022, 2023 et 2024. Je vous demande, dans le cadre de cet exercice, de voter un avis favorable.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)**

J'ai une question de pure curiosité, qui n'a pas d'impact sur le fond. On vient de voter une convention type avec les associations. Or je ne retrouve pas la clause type dans cette proposition.

**Elsa BADOUC, Maire-Adjointe, chargée de la vie associative et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)**

C'est parce que la convention que nous avons votée juste avant sera signée par les associations après l'attribution des subventions et non pas avant.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Nous allons préciser les choses. Quand on vote une subvention à une association, comme il est demandé qu'il y ait un engagement, nous avons retenu une proposition qui est une convention type qui accompagnera l'adoption de subventions lorsqu'elles interviendront, soit, selon le nouveau régime présenté par Elsa Badoc et concerté avec les associations, les nouvelles subventions en fonctionnement, soit les nouvelles subventions au projet. Pour les associations sportives, dans les conventions d'objectifs qui ont été souscrites, nous intégrons l'article qui n'est pas tout à fait le même. Celui que nous venons d'examiner dans le rapport précédent est l'article de loi. Pour cette délibération, il s'agit de l'article du décret. Les sept engagements fixés par le décret du 31 décembre 2021 sont intégrés dans l'article 11 de la convention.

Je précise que, pour les conventions d'objectifs qui ont déjà fait l'objet d'une adoption, nous proposerons aux clubs sportifs concernés et à l'ADASE de faire un avenant. Nous vous proposerons un avenant lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. Cet avenant permettra que les conventions triennales intègrent bien l'ensemble des dispositifs et que la Ville du Kremlin-Bicêtre soit conforme à la loi qui a été votée. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

---

#### **N° 2022-014. RESSOURCES HUMAINES – MISSION DE REMPLACEMENT – ADHESION AUPRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Il s'agit d'une convention proposée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Île-de-France pour bénéficier du dispositif de mission de remplacement quand il y a des besoins au niveau du personnel communal et que le Centre de Gestion est en situation de nous proposer quelqu'un. Il s'agit de remplacements pour une durée déterminée. Nous nous proposons d'adhérer à ce dispositif mis en place par le CIG. La convention proposée vaudra à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée maximale de 3 ans. Le Conseil Municipal est invité à me donner cette autorisation s'il est d'accord avec ce dispositif. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

---

#### **N° 2022-015. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Ce rapport et les suivants prennent en compte les modifications dans la majorité municipale. Il y a donc lieu de procéder à des modifications de nos représentants dans différents organismes. Dans ces conditions, il est proposé de remettre en place les commissions municipales. Nous avons demandé aux représentants des groupes de nous transmettre leurs propositions. Le groupe présidé par M. Zinciroglu nous a transmis ses propositions. Y a-t-il des propositions pour le groupe de M. Banbuck et le Groupe des Écologistes et Citoyens ?

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Monsieur le Maire, nous pouvons faire des propositions, mais je ne sais pas si nous y sommes autorisés puisque, entre la première version de votre rapport de présentation envoyée le 4 février et celle envoyée le 15 février, la modification nécessitée par l'installation de M. Chappellier a disparu.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Elle est intégrée.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Non. Dans votre rapport n° 15, je ne vois pas son nom.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Puisque nous réinstallons les commissions et que M. Chappellier est installé dans ses fonctions de conseiller municipal dans la foulée, il n'y avait qu'une difficulté liée aux commissions municipales où il faut procéder à ces désignations. Elle n'est pas par

intervenue puisque M. Chappellier n'était pas présent et ne nous avait pas transmis ses souhaits. En conséquence, comme nous modifions l'ensemble de la composition des commissions, M. Chappellier va prendre place, comme vous le souhaitez.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Je remarque seulement qu'il est bizarre que la deuxième rédaction de votre rapport ne l'ait pas intégré alors qu'elle l'intégrait dans la première version.

Nos propositions sont les suivantes :

- pour la commission n° 1, M. Nicolle et moi-même,
- pour la commission n° 2, M. Chappellier,
- pour la commission n° 3, Mme Hartmann,
- pour la commission n° 4, Mme Alessandrini et M. Belaïnoussi.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Monsieur Giblin, avez-vous des propositions ?

**Jérôme GIBLIN (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Nos propositions sont les suivantes :

- pour la commission n° 1, M. Boufraine,
- pour la commission n° 2, M. Khiaïr et M. Boufraine,
- pour les commissions n° 3 et 4, moi-même.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je rappelle que, conformément au règlement intérieur, tous les conseillers municipaux doivent être membres d'au moins une commission. Certains membres peuvent opter pour être dans une deuxième commission.

Les commissions ne sont pas fixées dans leur nombre, compte tenu de cette disposition du règlement intérieur, mais dans les intitulés de commission et les compétences.

La proposition de composition de la commission n° 1 (finances, personnel, administration générale) est la suivante : M. Delage, Mme Fourcade, Mme Bricout, M. Chiakh, M. Traoré, M. Édét, M. Zinciroglu, M. Nicolle, M. Banbuck, M. Boufraine.

La proposition de composition de la commission n° 2 (urbanisme, habitat, écologie, action économique, commerce, patrimoine) est la suivante : Mme Museux, Mme Bocabeille, M. Raymond, M. Tapa, Mme Étienne, Mme Defrance, M. Chiakh, M. Ruggieri, Mme El Krete, M. Chappellier, M. Boufraine, M. Khiaïr.

La proposition de composition de la commission n° 3 (démocratie, vie associative, citoyenneté, tranquillité publique) est la suivante : M. Hémerly, Mme Defrance, Mme Badoc, Mme Azzoug, Mme Bassez, Mme Chiboub, Mme Hartmann, M. Giblin.

La proposition de composition de la commission n° 4 (petite enfance, enfance, enseignement, jeunesse, sports, solidarité santé, action sociale, retraités, personnes âgées, culture, loisirs) est la suivante : M. Hémerly, Mme Thiam, M. Hassin, Mme Courdy, Mme Gestin, Mme Bricout, Mme Couto, Mme Alessandrini, M. Belaïnoussi, M. Giblin.

Je vous propose un vote global sur ces propositions issues des groupes de la majorité et de l'opposition.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOCC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Les commissions sont donc installées. Nous passons au dossier suivant.

---

**N° 2022-016. MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE SUR LES MOBILITES**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Nous avons mis en place une Commission Extra-Municipale composée de 12 élus, dont un élu de chaque groupe d'opposition, 8 représentants d'association et 4 Kremlinois choisis par tirage au sort parmi les candidats qui ont répondu à un appel à candidatures. Mme Laëtitia Manaut, qui était conseillère municipale et membre de cette Commission, a démissionné. En conséquence, il convient que le groupe dont elle était issue désigne un membre pour cette Commission. Les autres membres de la Commission ne sont pas concernés. Le Groupe Écologistes et Citoyens avait un représentant, à moins que ce groupe ne demande de changer de représentant. C'est une possibilité dans ce rapport. Il n'y a pas de demande en ce sens.

**Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous venons de reconstituer les commissions municipales, conformément au CGCT. Je vous indique que nous réserverons notre participation à ces commissions. D'une part, leur calendrier est incompatible avec un travail de groupe préalable. D'autre part, elles ont montré leur peu d'utilité, ainsi que cela a été abondamment démontré ce soir. Je rappelle, pour le déplorer, qu'en ce qui me concerne, j'attends bon nombre des informations que j'ai demandées, parfois depuis plus d'un an, pour expliciter les dossiers du Conseil. À titre d'exemple, j'ai demandé le 23 novembre, dans le cadre du Conseil du 25, des documents que je n'ai obtenus en partie que le 30, à la suite d'une relance. Le 6 décembre, une proposition de consultation sur place m'a été faite à compter du 3 janvier, près d'un mois après. Le 9 janvier, j'ai proposé la date du 14 janvier. J'attends encore la réponse. J'ai reçu hier une partie d'autres documents demandés le 20 novembre. Ces concertations sont donc de pure forme.

S'agissant de la Commission Extra-Municipale, elle ne nous paraît pas d'un intérêt suffisant pour que nous y désignions un remplaçant à Mme Manaut. Pour l'ensemble des votes qui vont suivre, il ne s'agit que de modifications rendues nécessaires par l'implosion de la majorité municipale. Certes, des postes ont été ouverts à l'opposition. Mais, contrairement à ce que vous avez indiqué en commission, monsieur le Maire, ce n'est pas du tout ce qui est prévu par le règlement intérieur, mais vous pouvez effectivement le faire. Nous ne voulons pas concourir à cette mascarade. En réalité, vous avez déjà choisi votre opposition, comme l'ont montré les votes de désignation initiale à l'EPT ou à la Commission des Finances. Mascarade encore, car ces présidences ne sont que des hochets dépourvus de tout droit spécial et de moyens d'exercer la présidence, et seront limitées à distribuer la parole. Mascarade enfin, car cette pseudo-ouverture s'accompagne d'infractions caractérisées au droit de l'opposition à accéder à tous les supports de communication de la Ville.

Nous ne nous serons ni les complices ni les faire-valoir de votre duplicité. Nous vous laissons donc en compagnie de ceux qui s'abaisseront à la cautionner. Mesdames et messieurs les élus, monsieur le Maire, mesdames, messieurs, bonsoir.

*23 heures 20 : départ de M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI.*

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Nous prenons acte de votre déclaration. Je suis toujours surpris que l'on proteste sur un fonctionnement qui est identique à celui que l'on a soi-même administré quand on était aux affaires de la Ville. Vous étiez Maire et 1<sup>er</sup> Adjoint, monsieur Nicolle et monsieur Banbuck. Nous attendions toujours les informations demandées et nous continuons à les attendre.

**Intervenant (hors micro)**

Les temps changent.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

C'est cela. Les temps changent en mieux.

Je vous propose de laisser vacant le poste du représentant du groupe présidé par M. Banbuck. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOCC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La commission est installée. Nous passons au dossier suivant.

---

**N° 2022-017. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

J'avais proposé et demandé aux présidents de groupe de transmettre des noms de candidatures. Pour la bonne organisation de la séance de ce soir, j'ai proposé un dépôt aujourd'hui à mi-journée. On peut évidemment déposer des candidatures jusqu'au moment du scrutin, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à notre règlement intérieur.

Y a-t-il des candidatures ? Le Groupe Écologistes et Citoyens n'a pas déposé de candidatures pour les différentes délégations à pourvoir au sein du Conseil Municipal. Cela permet de prévoir l'organisation des votes.

**Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Monsieur le Maire, nous ne déposerons pas de candidatures.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Aucune candidature ?

**Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

Aucune candidature.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Sur aucun des postes à pourvoir inscrits à l'ordre du jour ?

**Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)**

En effet.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

D'accord. J'ai reçu du président Zinciroglu des candidatures pour son groupe. Il y aura des votes alternatifs puisqu'il y a des dépôts de candidatures. Le vote peut avoir lieu à main levée si aucun membre du Conseil Municipal ne demande de vote à bulletin secret. Je vous consulte donc pour savoir si un membre du Conseil Municipal demande un vote à bulletin secret. Il n'y en a pas. Je mets aux voix maintenant le fait que le Conseil Municipal décide, pour tous les scrutins à intervenir, de voter à main levée de façon alternative ou non en fonction du nombre de candidatures déposées.

Résultat du vote (modalités de vote)

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le vote est unanime sur la modalité de vote à main levée.

S'agissant de la désignation des membres du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres des Marchés Publics, j'ai reçu une liste de la majorité. Il n'y a pas de liste de candidatures déposée par d'autres groupes et, particulièrement, de groupes d'opposition. Je mets donc au vote la liste présentée par la majorité composée des membres suivants :

– titulaires : M. Édet, Mme Bassez, M. Raymond, Mme Fourcade, Mme Museux ;

– suppléants : Mme Bocabeille, Mme Étienne, M. Chiakh, M. Tapa, Mme Defrance.

Je mets aux voix.

Résultat du vote (désignation des membres de la Commission)

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je déclare que M. Édet, Mme Bassez, M. Raymond, Mme Fourcade, Mme Museux, en titulaires ; Mme Bocabeille, Mme Étienne, M. Chiakh, M. Tapa, Mme Defrance, en suppléants, sont membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville. Nous passons au dossier suivant.

---

**N° 2022-018. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DELEGUEE DU STATIONNEMENT PAYANT**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

S'agissait de cette Commission, j'ai reçu les candidatures suivantes :

– pour la majorité : M. Édet, Mme Bassez, M. Raymond, Mme Fourcade, Mme Museux, Mme Bocabeille, Mme Étienne, M. Chiakh, M. Tapa et Mme Defrance pour la majorité ;

– liste n° 2 : Mme Couto et Mme El Krete pour le groupe présidé par M. Zinciroglu.

Nous allons procéder à un vote alternatif. J'appelle la liste de la majorité. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Liste de la majorité : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY,

Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Liste présentée par le Groupe Ensemble Changeons Le KB : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Il s'agit d'une représentation proportionnelle. Après calcul de l'administration, les représentants élus sont les suivants :

– pour la majorité : M. Édet, Mme Bassez, M. Raymond, Mme Fourcade, en titulaires ; Mme Bocabeille, Mme Étienne, M. Chiakh, M. Tapa, en suppléants ;

– pour la liste présentée par M. Zincioglu : Mme Couto, titulaire, Mme El Krete, suppléante.

Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-019. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DELEGUEE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT COMMUNAUX**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Cette Commission existe dans le cadre de la délégation de service public. Le fait qu'il y ait toujours un délégataire jusqu'au 28 février nécessite de procéder à sa désignation. À ce stade, nous n'avons pas pu présenter au Conseil Municipal le rapport 2021 sur la gestion déléguée en raison de demandes de précisions au délégataire. Il va donc falloir examiner cela ultérieurement. En conséquence, je vous propose de procéder à la désignation des membres suivants :

– liste de la majorité : titulaires : M. Édet, Mme Bassez, M. Raymond, Mme Fourcade, Mme Museux ; suppléants : Mme Bocabeille, Mme Étienne, M. Chiakh, M. Tapa, Mme Defrance.

Je n'ai pas reçu d'autres listes de candidatures. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOCC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIACH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Édet, Mme Bassez, M. Raymond, Mme Fourcade, Mme Museux, en titulaires ; Mme Bocabeille, Mme Étienne, M. Chiakh, M. Tapa, Mme Defrance, en suppléants, sont élus membres de la Commission d'Ouverture des Plis dans le cadre de la gestion déléguée des marchés d'approvisionnement communaux. Nous passons au dossier suivant.

---

**N° 2022-020. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DELEGUEE DE LA CONCESSION DU MOBILIER URBAIN**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le mobilier urbain de la ville est en cours de renouvellement. Decaux est l'entreprise retenue sous la mandature précédente. S'agissant de cette Commission, j'ai reçu les candidatures suivantes :

– M. Édet, Mme Bassez, M. Raymond, Mme Fourcade, Mme Museux, en titulaires ; Mme Bocabeille, Mme Étienne, M. Chiakh, M. Tapa, Mme Defrance, en suppléants.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOCC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIACH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Édet, Mme Bassez, M. Raymond, Mme Fourcade, Mme Museux, en titulaires ; Mme Bocabeille, Mme Étienne, M. Chiakh, M. Tapa, Mme Defrance, en suppléants, sont élus membres de la Commission d'Ouverture des Plis dans le cadre de la gestion déléguée de la concession du mobilier urbain. Nous passons au dossier suivant.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le Conseil d'École est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal ;
- les maîtres de l'école ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- le délégué départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter l'école.

S'agissant des Conseils d'École, nous avons reçu les candidatures suivantes :

- école Jean-Zay : Mme Thiam pour la majorité ; Mme El Krete pour le groupe de M. Zinciroglu ;
- école Pauline-Kergomard : M. Traoré pour la majorité ; pas d'autre candidat ;
- école Suzanne-Buisson : Mme Azzoug pour la majorité ; Mme Chiboub pour le groupe de M. Zinciroglu ;
- école Mohamed-Mégrez : M. Édet pour la majorité ; pas d'autre candidat ;
- école Robert-Desnos : Mme Gestin pour la majorité ; Mme Couto pour le groupe de M. Zinciroglu ;
- école Charles-Péguy : Mme Étienne pour la majorité ; M. Zinciroglu pour le groupe de M. Zinciroglu ;
- école Benoît-Malon A : M. Tapa pour la majorité ; M. Ruggieri pour le groupe de M. Zinciroglu ;
- école Pierre-Brossolette : Mme Badoc pour la majorité ; pas d'autre candidat.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Me permettez-vous, monsieur Laurent, d'expliquer nos candidatures dans les rapports de n° 21 à 27 ?

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Volontiers.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Nous candidatons pour être désignés en tant que représentants du Conseil Municipal au sein des différents conseils d'administration des établissements scolaires dans la ville. Il nous semble important que l'opposition soit aussi représentée.

Il y a une autre raison pour laquelle il me semble important que les membres de notre groupe candidatent pour être désignés au sein des Conseils d'Écoles et d'établissements scolaires de la ville. Les 9 et 14 décembre 2021, avec mon collègue Jean-Pierre Ruggieri, nous avons pris la liberté de visiter deux écoles élémentaires durant la pause méridienne. Au-delà du fait de redécouvrir deux écoles que nous avons côtoyées durant notre jeunesse kremlinoise — Benoît-Malon pour Jean-Pierre Ruggieri et Charles-Péguy pour moi-même —, notre volonté était de visiter les lieux et les cantines scolaires. Nous nous sommes évidemment présentés auprès des chefs d'établissement et avons eu leur accord pour visiter ces deux écoles.

À notre grande surprise, un mois plus tard, le 15 décembre 2021, nous avons reçu un courrier de votre part, monsieur Laurent, dans lequel vous nous indiquiez ne pas tolérer nos irruptions dans les écoles de la ville et dans lequel vous nous interdisiez de nous y rendre. Ce courrier est très étonnant. Je prendrai la liberté de le transmettre dès ce soir à l'ensemble des élus du Conseil Municipal, ainsi que la réponse que nous vous avons apportée. Par courrier, vous interdisez formellement à deux élus de la République de visiter des équipements municipaux en les décrivant comme étant des personnes étrangères à la commune. Nous espérons donc être désignés pour avoir davantage de légitimité à vos yeux, monsieur Laurent, et pouvoir nous rendre dans ces écoles.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je vais repréciser les choses. D'une part, dans les écoles primaires, élémentaires et maternelles, il ne s'agit pas d'un chef d'établissement mais d'un directeur. Peuvent se rendre, avec l'accord de la direction de l'école, le Maire et l' élu délégué à l'éducation. Le temps de la pause méridienne dépend de la Ville et pas de la direction de l'école. Sur le temps de la pause méridienne, il est donc logique de demander l'accord de la Direction municipale et, donc, du Maire. C'est ce que je vous ai écrit. Sur le temps de la pause méridienne, ce n'est pas la direction de l'école qui est responsable, mais l'autorité territoriale. Cela a toujours été constant, y compris quand j'étais dans l'opposition. Sous Mme Décimo, sous M. Nicolle, un élu non désigné de l'opposition ne pouvait se rendre dans un établissement scolaire qu'avec l'accord du Maire. Ce principe existe dans toutes les communes. Il n'y a pas d'interdiction à ce que vous y alliez, mais il faut seulement le demander au Maire, *via* le Cabinet, de telle sorte qu'une décision soit prise et que vous puissiez être accueilli. Ce n'est pas une décision d'interdiction. Il ne s'agit pas d'être étranger à la Ville. Il s'agit tout simplement d'être autorisé en tant que personne étrangère au fonctionnement de la structure. À l'avenir, vous pourrez demander à la Mairie à aller dans une école pendant la pause méridienne. Nous pourrions vous y autoriser en prévenant la direction de l'école ou le responsable des services municipaux présent pour vous accueillir et vous accompagner. Je précise que tout cela doit être fait dans les normes. Pour ma part, je ne vais pas n'importe comment dans les établissements. Chacun doit le comprendre. Les raisons sont liées notamment à la pandémie. Il faut être identifié.

Je suis assez identifié, mais cela doit se faire dans ce processus qui a toujours existé, ici et dans la plupart des communes de France. Il n'y a donc pas d'interdiction. Je comprends que vous présentiez des candidatures. Nous allons passer au vote. Êtes-vous d'accord pour voter sur l'une ou l'autre liste de façon alternative ?

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Nous sommes d'accord. Sans remettre en doute vos propos, nous avons écrit à la Préfecture du Val-de-Marne pour vérifier les propos que vous venez de tenir à l'instant et faire vérifier surtout la teneur de votre courrier qui nous semble démesuré et inapproprié au vu de la situation. Pour rappel, nous avons visité non seulement les cantines scolaires, mais l'établissement dans sa globalité.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Sur le temps de la pause méridienne, la responsabilité est territoriale, elle n'est pas du ressort de l'Éducation Nationale. Si vous visitez l'établissement, c'est alors sous la responsabilité de la direction d'école. Si vous allez dans les cantines, les dortoirs, les centres de loisirs, cela nécessite l'accord du Maire.

**Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)**

Je vous donnerai raison à réception du courrier de la Préfète.

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Nous verrons ce qu'il en est. Je mets aux voix ces propositions.

Résultat du vote

Votants : 29

Liste de la majorité : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Liste présentée par le Groupe Ensemble Changeons Le KB : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Il s'agit d'un scrutin de liste qui ne relève pas de la représentation proportionnelle, mais du scrutin majoritaire. Les votes qui sont intervenus sont successifs par établissement. En conséquence, sont élus Mme Thiam, M. Traoré, Mme Azzoug, M. Édet, Mme Gestin, Mme Étienne, M. Tapa, Mme Badoc. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-022. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ALBERT-CRON**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

S'agissant de ce rapport sur le collège Albert-Cron, nous avons reçu deux listes :

– pour la majorité : en titulaire, M. Delage et, en suppléante, Mme Bassez ;

– candidat présenté par M. Zinciroglu : M. Zinciroglu, sans suppléant.

Je mets aux voix de façon alternative les deux candidatures.

Résultat du vote

Votants : 29

Candidatures de la majorité : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Candidature présentée par le Groupe Ensemble Changeons Le KB : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Delage et Mme Bassez sont proclamés élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-023. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN-PERRIN**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

S'agissant du Conseil d'Administration du collège Jean-Perrin, les candidatures sont les suivantes :

– pour la majorité : M. Delage et Mme Bassez ;

– pour le groupe de M. Zinciroglu : M. Ruggieri.

Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 29

Candidatures de la majorité : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Candidature présentée par le groupe Ensemble Changeons Le KB : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Delage et Mme Bassez sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

#### **N° 2022-024. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE JEANNE-D'ARC**

---

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Il est proposé les candidatures suivantes :

– pour la majorité : M. Delage ;

– pour le groupe de M. Zinciroglu : Mme Chiboub.

Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 29

Candidature de M. Delage : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Candidature de Mme Chiboub : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Delage est élu. Nous passons au rapport suivant.

---

#### **N° 2022-025. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE POLYVALENT DARIUS-MILHAUD**

---

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

S'agissant du Conseil d'Administration du lycée Darius-Milhaud, les candidatures sont les suivantes :

– pour la majorité : M. Delage, titulaire, et M. Hémerly, suppléant ;

– pour le groupe de M. Zinciroglu : Mme Couto.

Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 29

Candidats de la majorité : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Candidate du groupe Ensemble Changeons Le KB : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Delage et M. Hémerly sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-026. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE-BROSSOLETTE**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

S'agissant du Conseil d'Administration du lycée Pierre-Brossolette, les candidatures sont les suivantes :

- pour la majorité : M. Delage, titulaire, et M. Hémerly, suppléant ;
- pour le groupe de M. Zinciroglu : Mme El Krete.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Candidats de la majorité : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Candidate du groupe Ensemble Changeons Le KB : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Delage et M. Hémerly sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-027. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES DU KREMLIN-BICETRE**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles du Kremlin-Bicêtre est composé de la façon suivante :

- le Maire, président ;
- l'inspecteur de l'Éducation Nationale ;
- un membre désigné par le Préfet ;
- deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal ;
- trois membres élus par les sociétaires, c'est-à-dire les représentants des trois associations représentatives de parents d'élèves constituées dans la ville et présentes dans les élections de représentants de parents d'élèves dans les Conseils d'École.

S'agissant de ce Conseil d'Administration, les candidatures sont les suivantes :

- pour la majorité : M. Delage et Mme Bassez ;
- pour le groupe de M. Zinciroglu : M. Ruggieri.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Candidats de la majorité : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Candidat du groupe Ensemble Changeons Le KB : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Delage et Mme Bassez sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-028. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

J'ai reçu la candidature pour la majorité de M. Édet. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Édet est élu. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-029. DESIGNATION DES DELEGUEES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EDIFICATION D'UN ENSEMBLE SCOLAIRE DE 2<sup>E</sup> CYCLE RUE DU PROFESSEUR-BERGONIE (SIPB)**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

S'agissant du SIPB, il y a trois candidatures pour les trois postes à désigner : M. Chiakh, M. Traoré, Mme Badoc. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Chiakh, M. Traoré et Mme Badoc sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-030. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE INNOVAM**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

S'agissant de la Mission Locale Intercommunale INNOVAM, les candidatures sont, pour la majorité, Mme Bocabeille, titulaire, et M. Traoré, suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

Mme Bocabeille et M. Traoré sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-031. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

L'ANDES fédère les élus chargés du sport et organise un réseau d'acteurs avec des réunions, de la formation et beaucoup d'informations en lien avec le Ministère des Sports. S'agissant de l'ANDES, les candidatures proposées sont M. Chiakh, titulaire, et M. Édet, suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Chiakh et M. Édet sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-032. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DU KREMLIN-BICETRE AU CONSEIL DE TERRITOIRE GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

S'agissant du Conseil de Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre, j'ai reçu la liste suivante présentée par la majorité : M. Delage, Mme Azzoug, M. Traoré. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Delage, Mme Azzoug, M. Traoré sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-033. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La Commission Locale d'Évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris est un organisme constitué d'un représentant par ville. Il est proposé la candidature, pour la majorité, de M. Édet, titulaire, et de M. Delage, suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Édet et M. Delage sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-034. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE LOCALE D'ÉPARGNE DU VAL-DE-MARNE**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

La Ville a souscrit des parts du capital social de la Caisse d'Épargne le 27 avril 2000. Cette disposition a été prise sous l'ancienne mandature. Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit avoir des représentants à l'Assemblée Générale. J'ai reçu les candidatures de M. Édet, titulaire, et de M. Raymond, suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Édet et M. Raymond sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

**N° 2022-035. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'AGENCE FRANCE LOCALE**

---

**Jean-Luc LAURENT, Maire**

À l'initiative de Mme Fourcade, nous avons approuvé tout à l'heure un rapport s'agissant de l'Agence France Locale.

Elle a expliqué que cette agence permet de bénéficier de conditions attractives de prêts par un groupement constitué de différentes collectivités locales. Il est donc proposé les candidatures de M. Laurent, titulaire, et M. Édet, suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

M. Laurent et M. Édet sont élus. Nous passons au rapport suivant.

---

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

---

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je vous ai adressé un rapport, examiné en Commission n° 1 (finances, administration générale), sur les affaires que j'ai pu régler depuis la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L 2122-22 du CGCT. J'ai pris 37 décisions, dont la liste vous a été communiquée. Des questions ont été posées en Commission. Le Conseil Municipal prend acte.

---

#### **POINTS D'INFORMATION**

---

#### **Jean-Luc LAURENT, Maire**

Je voudrais vous donner deux points d'information complémentaires. Comme l'ancien Maire du Kremlin-Bicêtre, j'ai reçu un courrier de la Chambre Régionale des Comptes nous informant de l'ouverture du contrôle des comptes et de la gestion de la commune du Kremlin-Bicêtre à compter de l'exercice 2016. Un contrôle va donc intervenir. Ces contrôles sont réguliers. La précédente mission de contrôle concernait la gestion jusqu'en 2016. Ce contrôle va durer un certain temps, selon ce que décideront les magistrats de la CRC. La procédure prévoit qu'un rapport provisoire soit rendu à un moment. Un rapport définitif sera communiqué au Conseil Municipal. Ce dispositif est tout à fait courant au niveau du fonctionnement des collectivités territoriales. Il convient de ne pas confondre la Chambre Régionale des Comptes avec la Cour des Comptes qui contrôle l'État et dont les Chambres Régionales des Comptes sont des émanations.

Par ailleurs, j'ai une autre information à vous donner. À l'issue d'une procédure publique, la Ville a décidé d'engager une commande publique concernant un projet de construction au 4 place Jean-Jaurès. Il s'agit de l'immeuble municipal qui a été déclassé et vendu. Un recours, engagé par le Groupe de M. Banbuck, représenté par Mme Hartmann, devant le Tribunal Administratif de Melun vient de faire l'objet d'une ordonnance en référé du 11 février 2022 aux termes de laquelle le Tribunal Administratif est intervenu. Dans son article 1<sup>er</sup>, il est indiqué que la requête présentée par Mme Hartmann est rejetée. Dans son article 2, il est indiqué que Mme Hartmann versera la somme de 1 000 € à la commune du Kremlin-Bicêtre en application de l'article L 61-1 du Code de Justice Administrative. La présente ordonnance a été notifiée à Mme Hartmann et à la commune du Kremlin-Bicêtre. Pour la bonne administration communale, je voulais vous en faire communication.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 14 avril 2022. Nous avons retenu cette date afin que ce Conseil Municipal ait lieu en dehors de l'élection présidentielle. Des élus seront en effet peut-être occupés à ce moment-là.

Je rappelle dès à présent que, que vous souteniez une candidate ou un candidat, ou aucun, la mission de tenue des bureaux de vote pour les élections est une obligation pour les conseillers municipaux.

*Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 0 heure 06 minutes.*

Le Maire,  
Jean-Luc LAURENT



La secrétaire de séance,  
Julie DEFRANCE



